

Le OUI rebondit

L'offre de partenariat donne aux souverainistes une légère avance



CHANTAL HÉBERT
du bureau de La Presse
OTTAWA

L'entente intervenue au début du mois entre les chefs souverainistes du Québec a fait faire un bond à leur option et rendu la course référendaire plus serrée.

Le OUI devance actuellement le NON dans les intentions de vote référendaires des Québécois. Si un référendum centré sur la proposition tripartite mise de l'avant récemment par le PQ, l'ADQ et le Bloc québécois avait eu lieu la semaine dernière, les Québécois auraient répondu OUI dans un proportion de 52 % contre 48 %.

C'est ce qu'indique un sondage CROP réalisé auprès de 1509 personnes entre le 15 et le 25 juin, soit dans la foulée de la conclusion de l'alliance entre Jacques Parizeau, Mario Dumont et Lucien Bouchard. Parmi les électeurs qui ont fait leur choix, le OUI dispose actuellement de quatre points d'avance sur le NON, soit 45 % contre 41 %. Après répartition des districts et des indécis, cela aurait donné, selon les calculs de CROP, le résultat référendaire de 52 % pour le OUI contre 48 % pour le NON.

La marge d'erreur est de 2,5 points 19 fois sur 20. Dans le moins bon scénario pour le OUI, les deux options seraient actuellement à égalité.

Ce relevé est le premier à reprendre très précisément les grandes lignes de l'entente intervenue récemment entre les leaders du camp du OUI, à savoir « la souveraineté assortie d'une offre formelle d'un nouveau partenariat économique et politique avec le reste du Canada » et à les tester, sous forme de question référendaire, sur le terrain.

Ses résultats montrent que l'entente entre les leaders du camp du OUI a eu des retombées positives sur leur option. Depuis juillet de l'an dernier, CROP est allée six fois sur le terrain sonder les Québécois sur la souveraineté.

neté. C'est la première fois que son relevé donne le OUI en avance dans les intentions référendaires.

Mais les résultats indiquent également que ces retombées pourraient être limitées dans le temps et surtout dans leur ampleur. Dans l'immédiat, l'entente a permis à la souveraineté de réaliser une percée importante dans les rangs de l'ADQ, mais n'a eu à peu près aucun écho parmi les partisans, beaucoup plus nombreux, du PLQ. Au contraire, ceux-ci semblent former un bloc fédéraliste de plus en plus hermétique.

L'incertitude

À l'inverse, les appuis fraîchement acquis par le camp souverainiste sont plus fragiles et naturellement plus friables. Cela pourrait signifier qu'au fur et à mesure que les faiblesses du projet qu'il avance, notamment l'incertitude qui entoure le partenariat qu'il envisage avec le reste du Canada, seront plus connues, son avance pourrait se dissiper. Jusqu'à présent, la substance du projet de partenariat présenté par les souverainistes n'a pas été tellement disséqué par leurs adversaires fédéralistes.

Mais, pour l'heure tout au moins, l'état de l'opinion publique laisse présager une partie référendaire beaucoup plus serrée qu'il y a quelques mois. Le changement le plus important s'est produit parmi les troupes de l'Action démocratique : 53 % d'entre elles appuient aujourd'hui le OUI en vue du référendum. C'est le double par rapport à février dernier alors que seulement un partisan de l'ADQ sur quatre y était favorable. Et même si près de la moitié de ses troupes ne l'ont pas encore suivi dans le camp souverainiste, l'adhésion de Mario Dumont au OUI n'a pas, sur le coup, coûté d'appuis à l'ADQ. Malgré son virage souverainiste, la formation récolte essentiellement le même appui dans les intentions de vote qu'en février dernier, c'est-à-dire 10 %. C'est presque le double de son score électoral.

Ces gains ont tous été réalisés aux frais du Parti libéral de Daniel John-

son, qui n'a jamais depuis l'automne récupéré sa mise du 12 septembre dernier.

Sur le plan référendaire, le camp souverainiste pourrait cependant avoir fait le plein de ses votes. Les électeurs qui sont toujours acquis au PLQ semblent en effet à peu près imperméables à l'entente intervenue entre les chefs souverainistes. Seulement 4 % de ceux qui s'affichent comme partisans libéraux disent que ce changement est susceptible de les inciter à voter OUI. Par comparaison, ils sont 33 % à l'ADQ et 40 % au PQ à voir l'entente tripartite comme un nouvel élément militant en faveur d'un OUI. Autre indice du peu de perméabilité du bloc de votes actuellement acquis aux fédéralistes : lorsqu'ils sont appelés à faire un choix entre la situation actuelle du Québec dans la fédération et la souveraineté assortie du partenariat mis de l'avant par les chefs souverainistes, 41 % des répondants préféreraient tout de même le statu quo. C'est la même proportion qui est actuellement déterminée à voter NON.

L'entente PQ-Bloc-ADQ a eu pour effet de mettre les fédéralistes sur le pied de guerre. Cette semaine, le camp du NON a, pour la première fois, jugé bon de répliquer par voie publicitaire à la publicité référendaire de ses adversaires. Le référendum occupe également une place de plus en plus grande dans le discours des témoins fédéralistes ; à témoin la rencontre récente du nouveau premier ministre ontarien Mike Harris avec son homologue fédéral Jean Chrétien.

Le sondage fait état, sur le terrain, de la perception d'une nouvelle dynamique référendaire. Le nombre de ceux qui prédisent que le NON va l'emporter à coup sûr a diminué. De 63 % en février, ils sont maintenant 50 % à croire que le NON va gagner ; 29 % croient plutôt à la victoire du OUI et 21 % disent ne pas être en mesure de prédire l'issue du vote. Malgré tout, moins de la moitié de ceux qui sont disposés à voter OUI croient qu'ils l'emporteront. Les trois quarts de ceux qui veulent voter NON sont convaincus qu'ils vont jouer gagnant.

Le PQ conserve son avance

Les fluctuations de l'appui à la souveraineté n'ont actuellement à peu près pas d'échos sur les intentions de vote des Québécois.

Si des élections provinciales avaient eu lieu en juin, le Parti québécois aurait été reporté au pouvoir avec essentiellement le même niveau d'appuis que le 12 septembre 1994.

Selon CROP, les difficiles derniers mois qu'a vécus le gouvernement Parizeau, y compris la controverse très médiatisée entourant la fermeture d'hôpitaux, ne lui ont pas coûté d'appuis dans l'opinion publique.

Par contre, le Parti québécois n'a pas vraiment bénéficié de la lune de miel traditionnellement accordée aux nouveaux gouvernements. Après avoir très brièvement joui de la faveur d'un peu plus de 50 % des électeurs en novembre dernier, le PQ est redescendu à un niveau d'appuis qui s'apparente à son score électoral.

Les données du sondeur indiquent qu'en février dernier, le PQ récoltait 45 % des intentions de vote des Québécois. En juin, sa cote se situait à 46 %. Le 12 septembre dernier, la formation de Jacques Parizeau a été portée au pouvoir avec 44,7 % des votes.

Le PLQ récolte actuellement 39 % des intentions de vote, soit cinq points de moins que son score électoral de septembre 1994. À ce niveau, l'appui au PLQ est légèrement inférieur à ce qu'il était en février, alors qu'il se situait à 41 %.

Quant à l'Action démocratique de Mario Dumont, elle reçoit l'appui de 10 % des électeurs, une proportion de la faveur populaire qui se maintient, à un point près, depuis la fin de septembre dernier.



Le 12 juin, le premier ministre Jacques Parizeau signait avec le chef du Bloc québécois, Lucien Bouchard, et celui de l'ADQ, Mario Dumont, une entente historique qui réunissait les forces souverainistes du Québec.

Un virage réussi

Le « virage » infléchi au printemps à l'option souverainiste lui a permis de percer le plafond auquel elle se butait auparavant. C'est ce que confirme le portrait que dresse CROP de l'état de l'opinion sur la question entre le 15 et le 25 juin.

À cet égard, la comparaison des sondages avant et après le virage est éloquent. En février dernier, soit en pleine consultation sur la souveraineté par voie de commissions régionales, CROP faisait état, dans un sondage réalisé pour la SRC, d'un écart de vingt points en faveur du NON dans l'opinion publique québécoise. À la question privilégiée alors par le Parti québécois, à savoir : « Êtes-vous en faveur de la loi adoptée par l'Assemblée nationale déclarant la souveraineté du Québec? », 40 % des Québécois prévoient répondre OUI contre 60 % qui privilégiaient le NON. Dans leurs grandes lignes, ces données correspondaient à celles obtenues dans l'ensemble des relevés d'opinion publique de l'époque.

Les chiffres ont commencé à se modifier de façon significative en avril, au lendemain du virage proposé par le chef du Bloc québécois, Lucien

Bouchard. Selon la maison Léger et Léger, avec une proposition de souveraineté assortie d'une offre d'association économique, l'appui au OUI se chiffrait à 53,1 % en avril, à 51,4 % en mai et à 48,5 % en juin.

Avec une question ciblée plus précisément sur l'entente mise de l'avant par le camp du OUI il y a quelques semaines, c'est-à-dire qui fait référence à « la souveraineté assortie d'une offre formelle de partenariat économique et politique au reste du Canada », CROP en arrive pour sa part à une projection référendaire qui chiffre actuellement le OUI à 52 % et le NON à 48 %.

En tenant compte de la marge d'erreur des plus récents sondages, le OUI se serait hissé au cours des derniers mois au même rang que le NON dans les intentions de vote référendaires.

La question qui préoccupe désormais les stratégies des deux camps consiste à savoir si l'option souverainiste a atteint un nouveau plafond et a commencé à redescendre ou si elle a le potentiel pour continuer sur sa lancée.

SONDAGE CROP - La Presse

INTENTION DE VOTE SUR LA SOUVERAINÉTÉ-PARTENARIAT

Les leaders souverainistes se sont entendus récemment pour modifier la question référendaire. Si le référendum avait lieu aujourd'hui, voteriez-vous OUI ou voteriez-vous NON à la question suivante: Êtes-vous en faveur de la souveraineté du Québec, assortie d'une offre formelle d'un nouveau partenariat économique et politique avec le reste du Canada?

	OUI	NON	NSP/NSQ
Total (n=1 509)	45 %	41 %	14 %
Francophones (n=1 324)	52	33	15
Non-francophones (n=185)	11	82	7
Montréal métro (n=503)	43	46	11
Québec métro (n=253)	50	35	14
Reste du Québec (n=753)	47	38	16
Hommes (n=674)	53	37	9
Femmes (n=835)	38	46	17
18-34 ans (n=489)	52	37	11
35-54 ans (n=639)	49	36	14
55 ans et plus (n=381)	30	54	15

Selon l'intention de vote provinciale

	OUI	NON	NSP/NSQ
PQ (n= 642)	79	12	9
PLQ (n=484)	14	79	6
ADQ (n=151)	53	31	16
Autre (n=71)	23	58	19
NSP/NRP (n=161)	17	34	49

Croyez-vous que la majorité des Québécois votera OUI ou votera NON au nouveau projet de souveraineté, assortie d'une offre de partenariat économique et politique avec le reste du Canada proposée par les leaders souverainistes?

	OUI	NON	NSP/NSQ
Total (n=1 509)	29 %	50 %	21 %
Francophones (n=1 324)	34	45	22
Non-francophones (n=185)	9	73	18

INTENTION DE VOTE AU QUÉBEC SONDAGES CROP, 1994-95

	PQ	PLQ	ADQ	Autres
15-25 juin 1995	46 %	39 %	10 %	5 %
2-8 février 1995	45	41	11	4
17-21 novembre 1994	51	35	10	4
22-26 septembre 1994	49	38	10	3
Élections 12 septembre 1994	44,7	44,3	6,5	4,5

« Si il y avait des élections provinciales aujourd'hui au Québec, pour quel parti, parmi les suivants, voteriez-vous: le Parti libéral, le Parti québécois, le parti Action démocratique, le NPD-Québec, le Parti égalité ou un autre parti? »

INTENTION DE VOTE AU RÉFÉRENDUM (sondages CROP publiés 1994-95)

	OUI	NON	NVP	NSP	PR
15-25 juin 1995 ¹	45 %	41 %	2 %	10 %	2 %
La Presse (n=1 509)	(52)	(48)			
2-8 février 1995 ²	38	57	1	3	1
SRC (n=808)	(40)	(60)			
11-19 janvier 1995 ²	37	43	-	15	5
CUC (n=10 011)	(46)	(54)			
5-9 janvier 1995 ³	46	48	1	5	1
L'actualité (n=624)	(49)	(51)			
Août 1994 ⁴	37	53	1	7	2
SRC/La Presse (n=1 777)	(41)	(59)			
Juillet 1994 ⁴	38	54	1	6	1
SRC/La Presse (n=1 011)	(41)	(59)			

¹ Les leaders souverainistes se sont entendus récemment pour modifier la question référendaire. Si le référendum avait lieu aujourd'hui, voteriez-vous OUI ou voteriez-vous NON à la question suivante: Êtes-vous en faveur de la souveraineté du Québec, assortie d'une offre formelle d'un nouveau partenariat économique et politique avec le reste du Canada?

² Si le référendum avait lieu aujourd'hui, voteriez-vous OUI ou voteriez-vous NON à la question suivante: Êtes-vous en faveur de la loi adoptée par l'Assemblée nationale déclarant la souveraineté du Québec? (après relance).

³ Si le référendum sur le projet de loi sur la souveraineté du Québec avait lieu aujourd'hui, voteriez-vous OUI ou voteriez-vous NON à une proposition visant à faire du Québec un pays souverain ne faisant plus partie du Canada? (après relance).

⁴ Si un référendum sur la souveraineté du Québec avait lieu aujourd'hui, voteriez-vous OUI ou voteriez-vous NON à une proposition visant à faire du Québec un pays souverain, c'est-à-dire ayant le pouvoir exclusif de faire toutes ses lois, mais ne faisant plus partie du Canada? (après relance).

Hôpitaux : la personne avant toute chose

Beaucoup de gens, de patients, de familles, de professionnels, d'employés sont préoccupés, inquiets ou peins par la réforme annoncée des soins de santé.



En quelques mois, des milliers de personnes ont appris crûment, selon le cas, qu'elles devaient abandonner l'hôpital qu'elles avaient l'habitude de fréquenter, qu'elles seraient transférées dans un centre de soins prolongés dont elles ignorent le nom et l'endroit, que leur médecin traitant allait changer de lieu de travail, que leur dossier médical allait être acheminé à un endroit encore inconnu, qu'elles allaient perdre leur permanence d'emploi ou devenir employés temporaires sinon chômeurs, que leur vie professionnelle ou bénévole consacrée à telle ou telle institution allait s'arrêter brutalement.

Les institutions hospitalières qui vont disparaître ou qui seront transformées, tant à Montréal, à Québec que dans d'autres régions, ont une histoire, une vie, une âme. Ce ne sont pas que des bâtiments de pierres et de briques. Ces institutions sont imprégnées de leur culture propre ; de relations humaines, profondes, intimes même entre patients, familles, médecins, infirmières, bénévoles, aides de toutes sortes, employés d'entretien et autres. Ces hôpitaux forment, dans certains cas, une belle et grande famille. Comme des foyers d'accueil. Comme des centres d'hébergement. Rares sont les personnes qui

ne trouvent pas dans les hôpitaux un voisin de lit compréhensif, une infirmière compatissante, un médecin attentif, un visiteur sensible, un bénévole charitable.

Il faut comprendre et partager la tristesse, le désespoir, l'impression d'abandon que vivent ces milliers de patients et de travailleurs, professionnels ou autres, qui se voient partir de ce second milieu de vie qu'est pour eux le centre hospitalier.

Le système est brutal, cruel. Sans ménagement, il annonce des fermetures d'hôpitaux comme s'il annonçait la fermeture d'une route. Il y a pourtant tout un chapitre de l'histoire d'un quartier ou d'une ville qui disparaît, tout un vide à la fois communautaire et social qui sera créé par la fermeture de chacun des hôpitaux à l'égard duquel le verdict sans appel de fermeture a été rendu à Montréal et le sera bientôt à Québec.

Est-ce là pure nostalgie que de voir disparaître avec un serrement de cœur ce qu'on a connu, ce qu'on a fréquenté, le lieu qui nous a peut-être sauvé ou qui a peut-être conservé la vie à un parent, un voisin, un ami ? C'est plutôt là un signe d'attachement, d'appartenance, de reconnaissance, d'admiration à l'égard des soins reçus et des personnes qui ont travaillé au mieux-être de leurs semblables.

Mais le Québec, comme la plupart des sociétés, doit s'engager résolument, mais sans oublier la dimension profondément humaine d'une telle opération, dans cette transformation essentielle de son système de santé. La Presse, après analyse, a appuyé la réforme Rochon. Cette réforme est nécessaire. Mais

elle doit être guidée tout au long du processus par la volonté d'améliorer les soins et non de les réduire. Les citoyens craignent de se retrouver sans services ou avec une diminution d'accessibilité aux soins de santé. Il faut les rassurer. Il faut calmer leurs appréhensions compréhensibles et légitimes.

La transformation de lits d'hôpitaux en d'autres types de ressources, et de services nécessite que leur fermeture n'interviennent que lorsque lesdits services seront prêts à prendre le relais. Pas avant.

Les personnes âgées doivent être assurées de trouver un établissement adéquat ou des services mieux adaptés à leurs besoins comme les centres d'hébergement, les résidences du 3^e et 4^e âge, les familles d'accueil, les services à domicile avant de quitter leur hôpital actuel.

Les CLSC, les centres Info-Santé, les cliniques médicales, les cabinets privés de médecins, les centres ambulatoires des centres hospitaliers, les organismes communautaires consacrés à la prévention et à l'aide aux malades doivent être prêts à prendre la relève dès la disparition du centre hospitalier du milieu. Sept jours par semaine, 24 heures par jour s'il le faut.

L'objectif promis par le gouvernement n'est pas de diminuer les services aux patients de toutes sortes mais de les améliorer et de les augmenter en les adaptant à l'évolution démographique, géographique, économique et sociale de la population québécoise.

La progression de la réforme Rochon sera scrutée à la loupe.
Claude MASSON

La bataille de Toronto

Toronto demande à Ottawa de légaliser la prostitution entre adultes et de laisser aux villes le soin de réglementer la pratique de ce métier. Dire que la proposition a reçu un accueil mitigé serait un euphémisme. La réaction du ministre Allan Rock, qui poursuit sa propre réflexion sur le sujet, frôlait le degré zéro de l'enthousiasme.



Domage. Car l'approche torontoise, si elle peut surprendre de la part d'une ville qui, il y a un an à peine, interdisait la tenue d'un « concours de bikinis », n'est ni aussi contradictoire, ni aussi révolutionnaire qu'elle en a l'air.

Le vote de Toronto fait suite à une recommandation d'un comité de la santé. C'est significatif. Une parade de jeunes femmes en micro-bikini n'a aucune incidence sur la santé publique. Il en va autrement de la prostitution, qui est un facteur de propagation du sida et d'autres MTS. Bref, la résolution torontoise ne révèle pas de virage moral dans une ville reconnue pour son attachement aux bonnes moeurs. Elle indique plutôt que lorsqu'on analyse le commerce du sexe d'un strict point de vue médical, les conclusions s'imposent avec évidence.

On estime que le taux de séropositivité chez les prostituées varie entre cinq et quinze p. cent. Évaluation approximative, puisque rien n'oblige les travailleuses du sexe à subir quelque examen médical que ce soit. Parce qu'elle permettrait un meilleur encadrement, la légalisation constituerait une importante mesure d'hygiène publique.

Du coup, Ottawa mettrait fin à un régime hypocrite, qui n'interdit pas le phénomène comme tel, mais tient pour criminelle toute activité permettant son exercice. Une stratégie énergivore pour la police qui déploie toutes sortes de moyens pour prendre les prostituées et leurs clients en flagrant délit de sollicitation. Résultat ? Une surveillance policière intense ne fait que déplacer le red light vers d'autres quartiers, avec tous les désagréments qui en découlent.

En autorisant le commerce sexuel entre adultes, les autorités publiques contribueraient à décourager la prostitution juvénile. La distinction entre ces deux phénomènes serait clairement tracée. Et les autorités auraient plus de temps pour combattre le commerce de la chair là où il fait le plus de mal.

Autoriser la prostitution ne signifie pas qu'on l'approuve. Ainsi, les taxes perçues sur les maisons closes pourraient être utilisées pour financer le « recyclage » vers d'autres professions.

Il y a une dizaine d'années, un rapport commandé par le gouvernement fédéral allait déjà dans la même direction. Mais Ottawa a opté pour la répression. La suggestion de Toronto mériterait d'être reprise par d'autres villes pour forcer un changement de cap.

Agnès GRUDA

Les démagogues

Si on en juge par sa dernière offensive au Québec, on ne devra pas compter sur le Reform Party de Preston Manning pour relever la qualité du débat politique.



Sa campagne publicitaire, fondée sur la dénonciation du leader conservateur, Jean Charest, « le plus riche pensionné du Parlement canadien », constitue un parfait exemple de démagogie et de demi-vérité. Il faut en effet avoir l'esprit remarquablement tordu et la volonté délibérée d'induire les contribuables en erreur pour reprocher, aujourd'hui, au député de Sherbrooke le montant total de la pension qu'il aura peut-être touchée un jour. S'il atteint l'âge de soixante-quinze ans ! C'est aussi un raccourci pernicieux et malhonnête que d'identifier, maintenant, Jean Charest comme un « retraité », un statut auquel il n'aurait évidemment droit qu'après avoir quitté la Chambre des Communes.

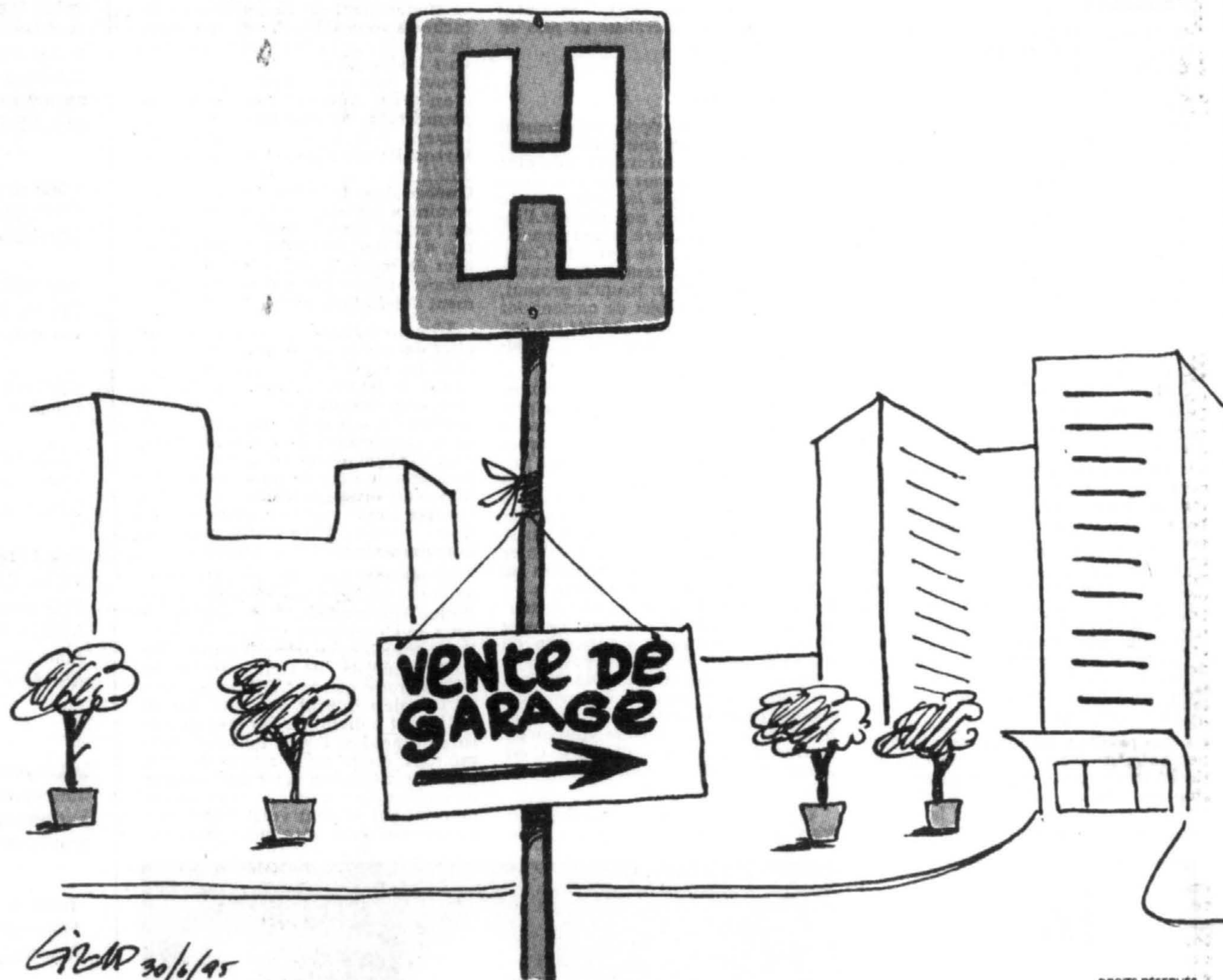
Il s'agit également d'un cas flagrant d'exploitation abusive d'une situation dans laquelle ce dernier a peu à voir. M. Charest n'est qu'un des très nombreux parlementaires, passés, actuels ou futurs, susceptibles de bénéficier d'un régime certes discutables mais dont pourraient aussi profiter tous les députés réformistes. Y compris Preston Manning.

Cette montée en épingle d'un cas particulier est d'autant plus mesquine qu'elle ne tient pas compte des critiques et des suggestions déjà faites par M. Charest pour atténuer le côté trop généreux de certaines clauses du système actuel. Des propositions auxquelles, incidemment, le Reform Party a refusé de souscrire.

Il est toujours tentant de se faire du capital politique en jetant de l'huile sur le feu et en misant sur la frustration des contribuables qui ne demandent rien de mieux que d'identifier un politicien comme symbole d'une situation abusive. C'est le propre des partis responsables que de résister à cette tentation et de se donner le mal de débattre des idées plutôt que de flatter les sentiments les plus primaires des électeurs.

On voit que c'est la caractéristique du Reform Party de faire exactement le contraire. Si c'est avec cette approche que Preston Manning veut prendre pied au Québec, on ne peut que regretter sa décision de ne pas se contenter du vote des provinces de l'Ouest. On a déjà assez de démagogues ici pour pouvoir lui suggérer de rester chez lui.

Pierre GRAVEL



DROITS RÉSERVÉS

Une enquête publique s'impose sur les pratiques policières



MARCEL ADAM

Une enquête publique s'impose sur les pratiques policières, surtout à la SQ. Décidément, la société québécoise est malade de sa police. Les dirigeants politi-

ques, les chefs de police et les syndicats de policiers ont beau prétendre que la sécurité du public est entre les mains d'agents de la paix compétents et fiables, de professionnels respectueux des droits des citoyens, le nombre inquiétant d'incidents tragiques, d'abus de pouvoir et diverses autres bavures de policiers de la Sûreté du Québec de Montréal, de Laval et d'autres municipalités, commis ces dernières années, prouve le contraire. À Montréal seulement, entre 1988 et 1993 il y a eu une demi-douzaine d'enquêtes sur les agissements policiers. La dernière, menée par le juge Albert Malouf, concluait il y a deux ans que « la culture du service tolère l'incompétence ». Ce que confirme le dénouement du procès où quatre policiers ont été trouvés coupables d'avoir usé d'une force abusive contre un individu non armé, déjà en cellule et menotté, Richard Barnabé.

Le jour même du jugement, une autre opération de la police montréalaise occasionnait une tragédie apparemment injustifiée. Un vieillard dépressif, Philippe Ferraro, barricadé dans

sa demeure de Rivière-des-Prairies, a été tué par une des trois balles de caoutchouc tirées sur lui au moment où il ouvrait la porte pour lancer un objet indéterminé aux policiers.

Cette affaire replonge dans l'eau bouillante une police qui doit déjà répondre de deux autres morts, Paolo Romanelli, en mars, et Martin Suazo, en mai. Trois hommes abattus en seulement trois mois, ce n'est pas de nature à redorer le blason d'un corps policier déjà entaché du sang d'Anthony Griffith en 1987 et de Marcellus François en 1991. Ni lui faire perdre l'inquiétante réputation qui se répand hors nos murs d'être une police « trigger happy », c'est-à-dire portée à tirer d'abord et à questionner ensuite.

De mémoire d'homme, c'est la première fois qu'un jury sanctionne sévèrement des policiers dans l'exercice de leur fonction. Ce qui induit certains spécialistes à penser que ce jugement aura pour effet d'amener la police à revoir des méthodes où le muscle a plus de part que la matière grise et qui ont occasionné de nombreuses bavures de moins en moins tolérées.

Mais le directeur du Centre international de criminologie comparée à l'Université de Montréal, Jean-Paul Brodeur, n'est pas aussi optimiste. The Gazette lui fait dire que si cette affaire avait fait passer un message, on aurait dû en remarquer les effets depuis un an et demi, soit depuis que les cinq policiers ont été mis en accusa-

tion et suspendus sans salaire, que leur conduite est scrutée avec bien peu de sympathie par le public. « Ont-ils changé leur attitude ? » demande-t-il. « Pas de façon perceptible ». Il en voit un signe manifeste dans les trois récentes opérations mortelles mentionnées plus haut, dont deux feront l'objet d'une enquête publique.

Les tribulations de la police de Montréal arrangent bien la police provinciale, qui a été mise plus d'une fois sur le gril ces derniers temps.

Depuis au moins vingt-cinq ans, la Sûreté du Québec a toujours joui de la mystérieuse complaisance des gouvernements de toutes couleurs qui se sont succédés à Québec. Ce déplacement des projecteurs contribuera à l'exempter encore une fois de l'examen public qui s'impose après une multitude de cafouillages jamais éclaircis.

Rappelons-nous la tragique et coûteuse embardée d'Oka en 1990, la descente spectaculaire au poste de police de Chambly qui a tourné en queue de poisson, le récent avortement d'un des plus importants procès pour importation de stupéfiants au pays pour cause de fabrication de preuve, des allégations inquiétantes au sujet de certaines enquêtes où la torture et le faux témoignage auraient servi à fabriquer des preuves pour inculper des innocents.

En refusant de tenir une enquête publique approfondie sur les pratiques de la SQ alors qu'il n'a pas tardé à en déclencher une nouvelle sur le SPCUM, le ministre de la Sécurité

publique Serge Ménard adopte une attitude qui ne rassure pas quand on sait que le gouvernement péquiste a promis de faire de la SQ la police nationale d'un Québec souverain.

Le caractère spectaculaire et choquant des bavures de policiers de Montréal fait que le SPCUM est tenu à l'oeil par l'opinion publique et l'inhibe jusqu'à un certain point dans l'usage des armes et de la force, opinait samedi dernier dans Le Devoir le criminologue déjà cité J.-P. Brodeur.

« Il en va tout autrement des pratiques dont on accuse la SQ et dont le caractère propre est leur visibilité très basse, écrit-il. On en sait très peu sur ce qui se passe dans les salles d'interrogatoire et dans les bureaux où l'on signe des ententes secrètes avec des délateurs. On ne sait rien sur la fabrication de preuves par la police et sur le parjure des témoins du ministère public ».

Ce qui inquiète le plus M. Brodeur est le mode de défense adopté par la direction de la SQ et cautionnée par le ministre Ménard : prétendre que la SQ est victime d'un complot du crime organisé, visant à déstabiliser ses opérations trop efficaces.

« ... toute démocratie doit s'inquiéter de cette paranoïa policière qui rejette la dénonciation de ses abus en prétendant que ses accusateurs font partie d'un complot monté par des « ennemis » (...) », remarque-t-il.

OPINIONS



Les agents Manon Cadotte, Michel Vadeboncoeur, Pierre Bergeron, André Lapointe et Louis Samson ont subi leur procès à la suite de ce qui est devenu « l'affaire Barnabé ».

ILLUSTRATION GUYLAINE BAILLIEU, TVA-La Presse

De l'affaire Griffin-Gosset à l'affaire Barnabé

Le message est clair : tolérance zéro à la violence policière

ANDRÉ NORMANDEAU

André Normandeau est criminologue et professeur au Centre international de criminologie de l'Université de Montréal; directeur du Centre de recherche sur la police québécoise et co-auteur du rapport officiel du gouvernement du Canada intitulé: Une vision de l'avenir de la police au Canada/Police-Défi 2000.

Le verdict du 27 juin 1995 est brutal : coupables ! Le jury de douze citoyens a tranché à vif. Quatre policiers de la Communauté urbaine de Montréal viennent d'être condamnés à la suite de « voies de fait causant des lésions corporelles » à un chauffeur de taxi dont le nom, Richard Barnabé, est désormais lié à l'imagerie populaire d'une « bavure policière ». C'est l'affaire Barnabé, le symbole d'une certaine « brutalité policière » qu'une société démocratique ne tolère plus. Compte tenu que fort peu de policiers ont été jugés coupables de violence devant les tribunaux par le passé, la première question est la suivante : quel est l'impact d'un tel verdict auprès de la population ainsi qu'auprès du service de police et des policiers ? La seconde question : Comment prévenir de telles situations ?

L'abus d'autorité : une mince ligne rouge !

Précisons, avant de répondre à ces questions, que l'abus de la force physique est une notion juridique et déontologique qui n'est pas toujours claire et précise. Le Code criminel canadien stipule que « quiconque est autorisé par la loi à employer la force est criminellement responsable de tout excès de force, selon la nature et la qualité de l'acte qui constitue l'excès ». C'est la « force excessive » (article 26). Par ailleurs, le Code de déontologie des policiers du Québec prescrit au policier de « se comporter de manière à préserver la confiance et la considération que requiert sa fonction » (article 5). En conséquence, « le policier doit éviter toute forme d'abus d'autorité dans ses rapports avec le public » (article 6).

En particulier, « le policier ne doit pas avoir recours à une force plus grande que celle nécessaire pour accomplir ce qui lui est enjoint ou permis de faire » (article 6.1). La marge d'interprétation est large, on le constate, et le jugement n'est pas toujours facile. Une expression américaine bien connue décrit le rôle protecteur du policier comme celui d'une mince ligne bleue (« a thin blue line »), le bleu de l'uniforme, entre l'agresseur ou le voleur et le citoyen ou la victime. À la lumière de l'affaire Barnabé, peut-être devrions-nous parler désormais d'une mince ligne rouge, le rouge de la violence, entre le policier et le citoyen. Les nuances entre la « force excessive » et la « force nécessaire », entre « l'abus d'autorité » et « l'autorité légitime », ne seront pas toujours limpides et transparentes. L'affaire Barnabé en est une démonstration remarquable puisque les membres du jury auront consacré huit jours de délibérations avant de faire pencher la balance du côté d'une force abusive de nature criminelle. Le bleu prenant la couleur du rouge pendant quelques minutes fatidiques et fatales. À mon avis, compte tenu de la preuve au procès, le jugement final du jury dans cette affaire est vraiment un excellent jugement : sage, raisonnable, modéré.

L'impact auprès de la population

En simplifiant un peu, nous pouvons diviser la population en deux groupes : a) ceux qui sont en général satisfaits du service de police et qui font confiance habituellement aux policiers ; b) ceux qui sont insatisfaits et méfiants.

Selon les sondages d'opinion au Québec et à Montréal à ce sujet, depuis maintenant 25 ans, 75 % des gens sont satisfaits, tout compte fait, et 25 % ne le sont pas. Parmi les gens insatisfaits, l'on retrouve entre autres plusieurs des personnes qui défendent les droits de la personne, dont les droits de certaines minorités ethniques. Parce qu'il s'agit d'une affaire grave fortement médiatisée, j'estime que l'impact de l'affaire Barnabé est déjà majeur, et le sera encore davantage avec cette décision de culpabilité, dans le sens d'une perte de confiance importante et sensible dans cette couche de la population normalement satisfaite du travail des policiers. Je ne serais pas surpris de constater que le 75 % est devenu un 50 à 60 %.

Par contre, le verdict rehaussera de façon significative l'image souvent négative des tribunaux, des juges, des procureurs de la Couronne, des avocats. Selon les sondages, cette image passe souvent sous la barre du 50 %. À tous ceux qui affirment que la justice n'est jamais rendue convenablement, en particulier lorsqu'il s'agit d'accusations contre des policiers, le verdict de l'affaire Barnabé est un puissant symbole d'une « justice égale pour tous ». Les policiers, après tout, ne sont pas « au dessus de tout soupçon », ne sont pas « au-dessus de la loi ». Ce qui ne signifie pas que les policiers accusés doivent toujours être déclarés coupables pour que justice soit faite. Il y en a qui ne sont pas coupables. Manon Cadotte, par exemple !

L'impact auprès des policiers

Les conséquences de l'affaire Barnabé pour la direction du Service de police et de la Commission de sécurité publique de la communauté urbaine de Montréal sont traumatisantes.

Voici un grand service public qui, depuis maintenant quinze ans, a connu des directeurs de calibre : Henri-Paul Vignola (1980-82), Roland Bourget (1985-88), Alain Saint-Germain (1989-93) et Jacques Duchesneau (1994). Or, malgré leur leadership, plusieurs « bavures » ont été signalées : d'Anthony Griffin (1987) à Marcellus François (1991), de Richard Barnabé (1993) à, tout récemment, Paolo Romanelli, Martin Suavo et, encore cette semaine, Philippe Ferraro. Certes, la gravité de ces « erreurs » est inégale et il ne faut pas mettre tous les oeufs dans le même panier puisque, malgré une certaine image publique négative, le policier Gosset, par exemple a été reconnu non coupable à deux reprises (1988, 1994).

De plus, il faut sans cesse rappeler que ces erreurs majeures (10 ou 20 par année) ou mineures (100 ou 200 par année) doivent être mises dans la perspective d'un million d'interventions, sur une base annuelle, tout-à-fait convenables et correctes.

Par ailleurs, l'impact de l'affaire Barnabé auprès des policiers eux-mêmes est foudroyante. D'abord, un impact fort négatif sur le climat de travail : la peur de se tromper, la peur d'un mauvais jugement, la peur d'utiliser la « force » même si c'est parfois nécessaire. C'est l'histoire de l'arroseur arrosé. C'est « la peur du gendarme » au sein de la police elle-même.

Toutefois, je suis persuadé qu'il y a également un impact cette fois fort positif sur les attitudes et les comportements des policiers. Cette « leçon d'humilité » est aussi une « leçon des droits de la personne en démocratie ». Cette leçon n'est pas liée seulement à la dernière affaire, mais à toutes celles qui ont été des « causes célèbres » depuis dix ans : de l'affaire Griffin-Gosset à l'affaire Barnabé. Nous avons pu constater pendant cette période, par des observations de terrain multiples et par des entrevues qualitatives auprès de plus de 250 policiers de la région de

Montréal, que « les affaires » ont servi de canal d'éducation extraordinaire.

La « sous-culture » policière, souvent opposée traditionnellement aux droits de la personne et aux « chartes trop généreuses », change petit à petit et valorise plus qu'auparavant la reconnaissance non seulement en théorie mais en pratique de ces droits. Ce qui m'autorise en quelque sorte à affirmer qu'à mon avis il y a nettement moins de bavures et de violences policières dans les années 1990-95 que dans les années 1970 et 1980. Il y en aura encore moins d'ici l'an 2000.

Cela dit, il n'en resterait que deux ou trois par année, ce serait déjà trop et il faut continuer à prévenir de toutes les façons possibles ce genre de comportement. Quelques suggestions ?

Comment prévenir de telles situations ?

Le problème de la violence policière, comme celui d'ailleurs de la violence en général, est complexe. Il serait présomptueux d'indiquer que nous avons trouvé « la solution ». Toutefois, entre la désespérance stérile et la candeur des solutions miraculeuses, il y a, me semble-t-il, quelques pistes intéressantes au-delà des clichés, au-delà des panacées universelles. Par exemple :

● Plusieurs commissions d'enquête au Québec ont fouillé le problème : Bellemare (1988), Yarosky (1992), Corbo (1993), Malouf (1994). Plusieurs de leurs recommandations sont restées lettres mortes. Faut-il d'autres affaires pour y donner suite ?

● L'on estime de plus en plus que des armes non létales, non mortelles, sont efficaces et disponibles. Le vaporisateur au poivre de cayenne, par exemple. Qu'est-ce qu'on attend pour passer aux actes ? L'on estime également que l'utilisation de la persuasion verbale et patiente est souvent plus utile que la maîtrise purement physique d'un individu récalcitrant ; du moins dans certaines circonstances, comme lorsqu'il s'agit d'une personne qui a un problème de santé mentale combinés à un comportement déviant ou criminel. Aurait-on pu intervenir de cette façon cette semaine dans le cas de Philippe Ferraro ? Oui, je le pense.

● La qualité du recrutement est fort importante. La qualité de la formation de base, également, que ce soit dans les neuf collèges qui offrent le programme de techniques policières ou à l'Institut de police du Québec. Le ministre de la Sécurité publique du Québec, Me Serge Ménard, vient de nommer cette semaine le nouveau P.D.G. de l'Institut. Pour la première fois, il s'agit d'une femme, d'une civile et même... d'une criminologue. Ce n'est pas en soi une solution miracle, mais ce courant d'air frais sera un atout, à mon avis, pour un renouveau sérieux de l'éducation policière pour l'an 2000.

● L'éducation continue est aussi primordiale. Les services de police du Québec y consacrent seulement 1 % de leur budget annuel alors que plusieurs grandes compagnies y consacrent de 5 à 7 %. Malgré les restrictions budgétaires, un objectif de 5 % me semble souhaitable, au moins pour les principaux services de police.

Conclusion

Au congrès des directeurs de police du Québec qui se tenait à Trois-Rivières cette semaine, le directeur Jacques Duchesneau déclarait que « nous devons changer nos façons de faire et nous remettre en question ». De plus, affirmait-il, « le travail des policiers devra inévitablement s'adapter aux nouvelles réalités sociales et économiques ».

L'une de ces réalités est celle de « l'exigence de l'excellence » du travail policier. Les syndicats poli-

ciers ont réclamé par le passé un statut et un salaire de professionnel. Il les ont obtenus. Le jeune policier (5 ans d'expérience) touche aujourd'hui 52 000 \$ par année. Il a des avantages sociaux importants. Il peut se retirer avec une pleine pension (indexé à vie) après 25 ans de service, à l'âge de 45 à 50 ans, en moyenne. La population est ainsi en droit d'exiger un travail policier de haut calibre dans un contexte d'un minimum d'erreurs de jugement, d'erreurs professionnelles.

Au moment où l'on parle de police communautaire, de police de proximité, de police de quartier, l'affaire Barnabé (et les autres affaires) nous rappelle certains principes du fondateur reconnu au XIX^e siècle de la police démocratique, le ministre de l'Intérieur britannique Sir Robert Peel (Robert Bob Bobbies surnom amical des policiers britanniques). La rue Peel à Montréal porte d'ailleurs son nom. Dans la première Loi de police en Occident, soit en 1829, Sir Robert Peel énonçait neuf principes. Les deux suivants sont pertinents à notre propos, à savoir :

● « Ne jamais perdre de vue que si la police veut être en mesure de s'acquitter de ses fonctions et de ses obligations, il faut que le public approuve son existence, ses actes et son comportement, et qu'elle soit capable de gagner et de conserver le respect du public ».

● « N'utiliser la force physique que dans les cas où la persuasion, les conseils et les avertissements se sont révélés inefficaces pour assurer le respect de la loi ou rétablir l'ordre ; et, dans une situation donnée, n'utiliser que le minimum de force physique nécessaire pour atteindre les objectifs de la police ».

Le public, les élus politiques, la direction des services de police, les associations et les groupes de pression ont raison de viser la tolérance zéro en matière de violence policière.

C'est plus important en démocratie que le programme bien connu de « tolérance zéro à la drogue ». En fait une autre figure de proue du XIX^e siècle, le philosophe et politologue français Alexis de Tocqueville, l'auteur d'un rapport sur les prisons en Amérique (dont celles du Montréal de l'époque) et du fameux livre « De la démocratie en Amérique » (1835), nous signale à juste titre que « l'intolérance à la violence est le signe d'une société civilisée ». La violence sous toutes ses formes, y compris la violence policière, pourrions-nous ajouter.

À titre de criminologue mais aussi de citoyen, je reconnais le droit à l'erreur des policiers, si elle a été faite de bonne foi. Sinon, nous allons vraiment bloquer la motivation, la créativité, le goût du risque (calculé). Pour l'affaire Barnabé, toutefois, le jury de douze citoyens a jugé que cette bonne foi n'était pas présente.

Et la sentence pour les quatre policiers coupables ? Nous la connaissons dans quelques jours. La décision du juge Benjamin Greenberg sera difficile et délicate à mon avis. Compte tenu de la jurisprudence, des circonstances atténuantes et aggravantes, de la médiatisation fort poussée de l'affaire sur une longue période de dix-huit mois ainsi que de la perte probable de leur emploi qui est déjà une punition importante, la sentence, à mon avis pourrait être la suivante : une peine de prison d'un ou deux ans. Ou peut-être une simple surveillance dans la communauté (probation), accompagnée de travaux communautaires et d'un dédommagement financier significatif aux proches de la victime.

Le juge Greenberg prononcera la sentence à la mi-juillet. Le message de la sentence sera-t-il aussi clair que celui de la condamnation ? Tolérance zéro ?

Une politique du patrimoine pour Montréal

PHYLLIS LAMBERT

Mme Phyllis Lambert est Directrice du Centre Canadien d'Architecture

Montréal est une ville extraordinaire mais elle a de grands problèmes. L'administration municipale pourrait faire des choses remarquables en recourant à l'énergie des Montréalais. Chacun d'entre nous a ses propres opinions sur le développement de la ville. Ce développement doit s'élaborer dans le cadre de débats les plus larges possibles qui tiennent compte de la continuité dans le développement urbain. Il faut bâtir sur les acquis.

Il y a présentement des dossiers inquiétants à Montréal et je tiens à exprimer ma très vive préoccupation sur l'approche de l'administration à l'égard du patrimoine de la ville. Cette approche, qui consiste à émettre des permis de démolition et de construction sur des sites patrimoniaux sans étude préalable et sans débat public, aura de graves répercussions sur l'avenir de Montréal.

Parmi les cas de démolition, la Ville de Montréal s'est engagée à accorder, dans le cadre d'un règlement hors

cour, un permis de démolir, accompagné d'une indemnité de 420 000 \$ aux propriétaires du Couvent Saint-Isidore, bâtiment patrimonial important cité par la Ville en 1990 « Monument historique ». Voici un geste qui remet en question toute la politique du patrimoine à Montréal. Autre signal d'alarme, la Ville veut permettre la démolition de l'annexe de l'hôtel Queen's sous prétexte de sécurité publique et cela sans aucune évaluation technique à l'appui.

L'administration considère embellir la ville en démolissant des bâtiments patrimoniaux et des fragments d'édifices voués à être intégrés dans des ensembles. Il y a des exemples de bâtiments qui ont attendu le moment propice pour s'intégrer dans un nouvel environnement et ce, au grand bénéfice de Montréal : la maison Alcan et la maison Shaughnessy du CCA sont des réalisations qui ont contribué à recréer le tissu urbain. En procédant à des démolitions, on ne fait que détruire

un vaste parc de terrains vagues qui parcellent et enlaidissent Montréal depuis vingt-cinq ans, et on perd encore des éléments importants de notre mémoire collective.

Des projets de construction menacent aussi la préservation du patrimoine montréalais. L'administration entend accepter, sans aucune consultation publique, des projets de construction dans l'environnement immédiat de nombreux sites patrimoniaux. Mentionnons le projet de construction résidentielle dans les jardins du couvent du Précieux Sang, le projet de construction d'un mausolée en plein cœur de la partie la plus ancienne du cimetière Notre-Dame-des-Neiges et le projet de construction sur le site environnant l'exceptionnel Manoir Hunt Club de l'hôpital Sainte-Justine. Ces projets de construction contreviennent à l'esprit de la Loi sur les biens culturels du Québec et portent atteinte au développement de la ville. Il est essentiel que la Ville évalue les impacts de ces décisions en étant à l'écoute de ses citoyens.

Or, au niveau des quartiers, advenant l'acceptation de modification à la charte de la Ville proposée par l'administration, les comités conseils d'arrondissement seront devenus des coquilles vides dénuées de mécanisme de consultation. Quant aux grands projets aux impacts plus larges sur la ville, qu'il s'agisse de démolitions, de règlements de zonage ou de modifications au plan d'urbanisme, ils seront soumis pour discussions au Conseil de la ville qui en fera une seule lecture, écartant toute forme de consultation.

Pour éviter la prolifération de terrains vagues, de démolitions et l'enlaidissement de la ville, il devient donc essentiel d'établir pour Montréal une politique claire en matière de patrimoine. Cette politique du patrimoine ne devra pas changer avec chaque administration et devra s'appuyer sur une mécanisme de consultation publique qui ne sera pas, lui aussi, une coquille vide.



Pour éviter la prolifération de terrains vagues, de démolitions et l'enlaidissement de la ville, il devient essentiel d'établir pour Montréal une politique claire en matière de patrimoine.



Le chef du Parti conservateur, Jean Charest, en compagnie de sa femme Michèle Dionne.

PHOTO PC

Jean James Charest

Le Jean-Baptiste de North Hatley veut devenir Monsieur Canada



G RALD LEBLANC

Plus Jean-Canada que Jean-Baptiste, dont il arbore la l gendaire crini re boucl e, Jean J. Charest n'en est pas moins n  en 24 juin, en 1958.

Ce qui lui a valu un changement de pr nom. Sa m re, Rita Leonard, une Irlandaise catholique, avait d cid  de le pr nommer James, mais on ne pouvait ignorer ce 24 juin.

On lui donna donc les pr noms de Jean et de James — le Jean J. de son curriculum vitae —, mais le cur  irlandais inscrivit plut t John James sur le baptist re du petit Charest, que sa m re, d c d e en 77, appelait toujours John John.

Vivant pr s du clan maternel des Leonard, la famille parlait surtout anglais quand Jean  tait petit, mais il a toujours fr quent  l' cole fran aise, jusqu'  l'Universit  de Sherbrooke, o  il d couvrit, au moment d'obtenir son dipl me en droit, qu'on avait inscrit John James sur son baptist re.

Son p re avait l'habitude d'amener le petit Jean au d fil  de la Saint-Jean, en lui laissant croire qu'on faisait tout cela pour sa f te. « J' tais impressionn  par l'organisation du d fil  ; c'est peut- tre l  que j'ai attrap  la piq re de la politique », se souvient le leader de 37 ans.

C'est sous la v randa d'une r sidence patricienne, sur les bords du lac Massawippi,   North Hatley, que Jean J. a ressas , mardi, les souvenirs de son enracinement dans les Cantons de l'Est.

Construite par la riche famille Bassett, la grande maison de campagne que loue Jean Charest appartient maintenant   Sam Pollock, l'ancien directeur du club de hockey Canadien, qui passe toujours ses  t s dans son autre maison du lac Massawippi.

Depuis son  lection en 84,   l' ge de 26 ans, Jean Charest habite Hull, o  la famille s'est achet  une maison en 86. « Un ancien d put  cr ditiste, qui travaillait pour Joe Clark, m'avait donn  le sage conseil de nous  tablir dans la capitale si l'on voulait durer comme couple et comme famille. »

Elle dure toujours la famille, maintenant riche de trois enfants. Jean Charest et sa femme Mich le Dionne,

un charmant dynamo qui attise l'ambition de son homme, ont f t , le 21 juin, leur quinzi me anniversaire de mariage.

La famille vit   Hull mais revient chaque week-end en Estrie, o  bat le c ur des clans Dionne et Charest. C'est du reste   l' le Charest, achet e il y a une trentaine d'ann es par son p re,   l'embouchure de la rivi re Magog, que Jean James vient de f ter son 37e anniversaire.

Tant du c t  des Charest que de celui des Leonard, c'est dans une longue tradition de succ s dans les affaires en Estrie et d'affiliation conservatrice que baigne le chef du Parti conservateur du Canada.

Politicien de carri re

Les tempes ont commenc    grisonner, mais c'est toujours une blonde chevelure abondante qui coiffe le front d gag  et le visage rouss ,   l'irlandaise, de cet homme qui semble  tre n  vieux pour ne plus vieillir ensuite.

Affable et attentif, Jean Charest n'a jamais prononc  une parole m chante contre un de ses adversaires, m me pas contre Lucien Bouchard ou Preston Manning, les deux responsables de la d confiture conservatrice de 1993, durant plusieurs heures d'inter-view.

Une seule fois, s'est-il enflamm , en parlant de l'affaire Barnab , qui lui rappelait sa propre exp rience d'avocat de la d fense. « J'ai plaid  huit fois devant jury et j'y ai beaucoup appris. Ce n'est pas le c t  flamboyant ou spectaculaire du plaideur qui convainc le jury, mais le fait qu'il soit lui-m me, authentique et cr dible. J' tais jeune, mais je compensais en travaillant plus longtemps, souvent des nuits entieres », raconte ce bourreau de travail.

Sa r sidence du lac Massawippi est sise le long de la rue Le Baron. C'est cependant une travers e au long cours que le baron de North Hatley a entreprise pour devenir Monsieur Canada.

En 93, il s'est retrouv    la t te d'un parti qui venait presque d' tre ray  de la carte, apr s avoir domin  la sc ne canadienne pendant dix ans ; il est donc redevenu l'organisateur qu'il a toujours  t .

C'est comme organisateur, pour le clan de Joe Clark, qu'il a conquis, en 83, la r gion de Sherbrooke, contre la puissante machine qu b coise de

Brian Mulroney. C'est aussi contre la volont  de la machine qu'il s'est pr sent  et a  t   lu en 84.

Lors de la course suivante au leadership, en 93, il a surpris tout le monde en talonnant Kim Campbell, qui voguait vers un couronnement. C'est en parcourant le pays et en rencontrant les militants qu'il a amass  assez d'appuis pour forcer un second tour de scrutin et y r colter 1630 voix contre les 1817 de Campbell.

Les  lections de 93 n'auront  t  pour Jean Charest qu'un interm de puisqu'il a repris la route des militants pour reb tir le Parti conservateur. En 1994, il a pass  200 jours en voyage au Canada, visitant des centaines de villes et rencontrant des milliers de militants, qui se souviendront de lui, aux heures de la r colte.

« De septembre   No l, je n'ai pass  que deux fins de semaines avec ma famille. C'est pas facile pour Michou, maintenant que les enfants vont   l' cole et que les moyens du parti ne lui permettent pas de voyager aussi souvent avec moi. »

N'a-t-il pas eu envie de tout lâcher ? A-t-il parfois des  tats d' me, cet homme toujours pond r  et toujours content ?

« J'en ai des  tats d' me, mais j'ai d cid  de ne pas les partager en public. J'ai peu de sympathie pour les politiciens qui se lamentent. Si on n'aime pas ce qu'on fait, on n'a qu'  laisser la place, car il y en a toujours d'autres qui la veulent. »

Rien du romantique ou de l'id aliste chez ce professionnel du possible, qui pr pare, inlassablement, la reprise du pouvoir comme ses anc tres ont  rig  leurs fortunes en Estrie.

Un homme de droite
Jean Charest a particip  lundi   l'assermentation du gouvernement conservateur de Mike Harris, qui l'a d j  visit  et qui doit revenir cet  t    North Hatley.

Il se r jouit de l' tonnant succ s de l'Ontarien, bien s r parce c'est un conservateur mais aussi parce qu'il est parti de loin pour reconqu rir le pouvoir, dont avaient  t  chass s les conservateurs en 85, apr s 42 ans de r gne ininterrompu.

« On a sous-estim  et caricatur  Harris quand il est devenu chef, mais il a fait mentir les analystes, gr ce   sa pers v rance et   sa d termination », explique Charest, en ajoutant qu'il a un avantage sur son coll gue ontarien.

« En 85, les conservateurs de l'Ontario ont d'abord ni  la r alit  ; ils ont mis du temps   r aliser ce qui leur  tait arriv . Pour nous, la d faite a  t  telle qu'il  tait impossible de faire semblant qu'il ne fallait pas reb tir le parti. »

Mike Harris vient cependant de se faire  lire avec un programme   savoir r formiste : moins de gouvernement, moins de taxes et moins de protection pour les plus d munis.

Dans l'Ouest, ce vote de droite est all  au Reform Party de Manning tout comme le vote nationaliste du Qu bec est all  au Bloc de Lucien Bouchard, sonnante la fin de l'alliance Qu bec-Alberta qui avait port  Mulroney au pouvoir.

C'est Charest l'organisateur qui r pond. « Le Canada est un vaste pays aux r alit s r gionales diversifi es que, plus que n'importe o  ailleurs au monde, seuls les leaders nationaux arrivent   cimenter. Parfois, les forces r gionales l'emportent, mais c'est toujours passager. »

Quant au programme r formiste de Mike Harris, M. Charest pr f re y voir une plate-forme r pondant au d sir de la vaste majorit .

« Apr s la guerre, seul le gouvernement f d ral avait les moyens de mettre en place les programmes sociaux r clam s par la population. Or, il vient de se produire deux choses qui vont entra ner des changements radicaux. Premièrement, le f d ral est all  trop loin, entraînant le pays dans les dettes et le d ficit. Deuxi mement, les provinces ont d velopp  leur propre fonction publique, qui peut prendre en charge ce que le f d ral  tait seul capable d'assumer apr s la Deuxi me Grande Guerre. »

C'est dans cette direction que Jean Charest entend entra ner le Parti conservateur, en s'affichant carr ment comme un homme de droite — « du centre droit », pr cise-t-il.

Alors qu'on confond de plus en plus les diverses  tiquettes politiques, Jean Charest soutient qu'il y a des diff rences fondamentales entre lib raux et conservateurs.

« Par tradition et par conviction, le Parti conservateur a un pr jug  favorable   l'entreprise priv e et un pr jug  d favorable au gouvernement, un pr jug  favorable   l'individu et   l'autonomie provinciale, tandis que le Parti lib ral est plus  tatique, plus interventionniste et plus centralisateur. »

De 1976   2018

En 1976, Jean Charest avait vot  pour le Parti qu b cois, comme tous les jeunes du Qu bec, explique-t-il. En 1980, il n'a pas vot  au r f rendum, car il se trouvait sur les Grands Lacs   bord d'un vaisseau de la marine marchande, o  il a travaill  deux  t s pour terminer ses  tudes et se marier.

En 95, il entend participer au r f rendum pour d fendre le Canada qu'il aime et dans lequel il se sent bien. Il prendra sa place   c t  des autres f d ralistes, avec la vision conservatrice que Stanfield, Clark et Mulroney ont essay  de d fendre.

Justement, pourquoi l'accord de Meech a-t-il  chou  ?

« Une constitution porte, au-del  des mots et de la signification l gale, un c t  symbolique tr s puissant et tr s important. Meech repr sentait cette symbolique de la double appartenance canadienne et qu b coise. »

« Meech a  chou  parce qu'on a sous-estim  le changement survenu au Canada hors Qu bec depuis l'adoption de la constitution de 82. Les gens s' taient habitu s   ce miroir d'eux-m mes qu'est une constitution et ils refusaient que les politiciens le changent sans leur consentement. C'est devenu  vident avec l'entr e en sc ne des autochtones. »

  un certain moment, Jean Charest me dit : « Quand je serai premier ministre, je ne permettrai plus que des jeunes reçoivent de l'assurance-ch mage   rien faire : ou bien ils iront   l' cole, feront des stages de formation, des travaux communautaires, ou bien ils ne recevront plus de prestations. »

Pense-t-il s rieusement devenir premier ministre ?

« Je ne fais pas ce que je fais pour pr parer le terrain de quelqu'un d'autre. Nous venons de retrouver le cap de 20 p. cent d'appuis dans le dernier Gallup. Les choses  voluent rapidement : rappelez-vous que George Bush avait 92 p. cent d'appuis, apr s la guerre du Golfe et un an avant sa d faite aux mains de Clinton. »

En 2018, Jean Charest aura 60 ans, l' ge de Jean Ch rien et de Jacques Parizeau lorsqu'ils sont devenus, l'un premier ministre du Canada, l'autre du Qu bec. Si le Canada existe toujours, il lui restera plusieurs  lections pour r aliser son r ve.

Pas d'enquête sur la police

Le ministre de la Sécurité publique estime qu'il y a des façons plus efficaces de rassurer la population



ANDRÉ CÉDILOT

Malgré les bavures et les controverses entourant la Sûreté du Québec et d'autres corps de police, il est hors de question que le ministre de la Sécurité publique, Serge Ménard, tienne une vaste enquête sur le fonctionnement de la police.

« Il y a des façons plus efficaces de rassurer la population que de tenir des enquêtes publiques longues et onéreuses qui n'aboutissent à rien, sinon à salir des réputations », a-t-il dit à *La Presse*, lors d'une longue interview.

À l'image de sa carrière de criminaliste, le ministre Ménard préfère mettre de l'ordre de manière plus douce, en améliorant notamment la formation et en modernisant les techniques de travail. « On connaît les problèmes, et on va les régler en se tournant vers l'avenir », insiste-t-il.

Dès son arrivée, il a sorti un policier de la retraite, Serge Barbeau, pour le placer à la tête de la Sûreté du Québec. Il a du même coup donné une leçon d'humilité à ses membres, plus préoccupés par leur image que par l'efficacité du service.

M. Ménard a été encore plus audacieux avant-hier, en nommant une femme, Louise Gaudreau, à la direction de l'Institut de police, à Nicolet. Issue du milieu scolaire, elle jouera un rôle clé dans « le virage communautaire » qu'il veut donner à l'ensemble de la police au Québec.

Supervision déficiente

Il croit que les abus de pouvoir et les erreurs pratiques qui entachent l'image de la police depuis quelques mois sont dues en grande partie au manque d'encadrement des policiers. « Les méthodes sont satisfaisantes. Ce qui fait défaut, c'est la supervision », déclare M. Ménard.

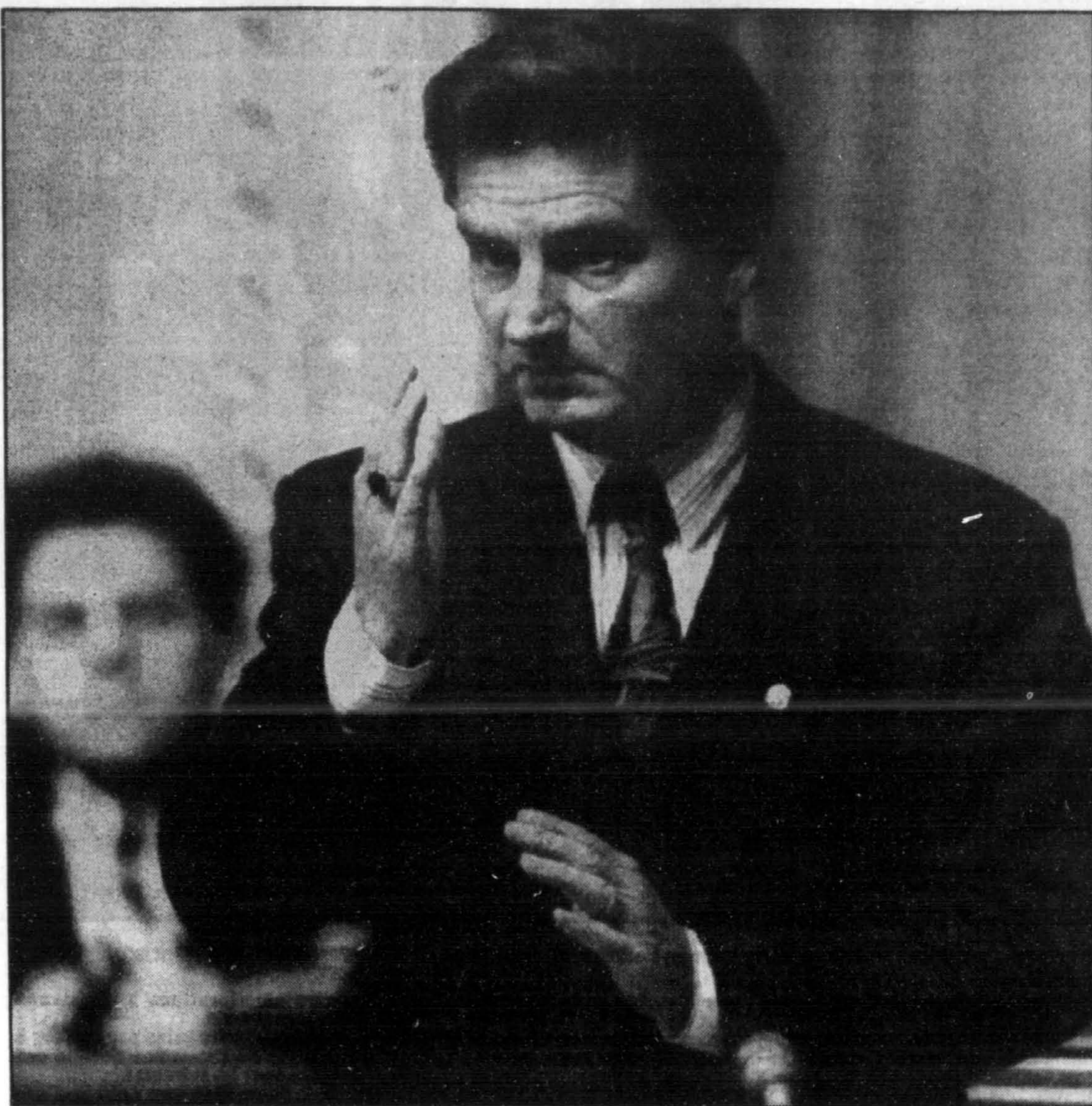
« Trop occupés à des tâches administratives ou à siéger sur des comités, les officiers supérieurs n'ont peut-être pas assez de temps pour bien encadrer leurs hommes », explique-t-il. Selon lui, l'installation de caméras dans les salles d'interrogatoire pourraient régler bien des abus.

« Comme c'est le cas à Lachenaie, l'idéal, bien sûr, serait que toutes les arrestations soient filmées dans tous les services de police, mais ça prend de l'équipement sophistiqué et ça coûte extrêmement cher », dit-il.

Un comité spécial vient d'être formé pour étudier toutes les facettes — techniques, économiques et même juridiques — de ces nouvelles méthodes d'interrogatoire vidéo.

« Une chose est sûre, ça changerait le comportement des policiers. L'affaire Barnabé ne se serait pas probablement pas produite si les scènes avaient été filmées », estime M. Ménard, qui est avocat depuis 1966.

De son point de vue, une telle



Le ministre Serge Ménard : « On connaît les problèmes, et on va les régler en se tournant vers l'avenir. »

« transparence du système » devrait suffire à ramener la confiance du public envers les policiers. « Des mauvais coups, il y en aura toujours, surtout dans les escouades spécialisées, où les policiers ont plus de latitude et cherchent à performer », a-t-il dit.

« Malgré la bonne volonté des dirigeants, on ne pourra empêcher des policiers d'utiliser des méthodes condamnables. D'autant plus que ceux qui en commettent ne s'en vantent généralement pas, et surtout pas à leurs supérieurs. »

Dans l'ensemble, il n'est pas tellement favorable à la création de commissions d'enquête nanties de vastes

pouvoirs, préférant des comités d'investigation appelés à se pencher sur des cas précis comme les affaires Romanelli et Suazo ou encore celle des policiers de Chambly.

La commission Guérin

Selon le ministre, il n'y a pas lieu non plus de virer la Sûreté du Québec à l'envers à la suite des révélations posthumes de l'ex-délateur André « Bull » Desbiens, qui soutient avoir été forcé de mentir devant les tribunaux pour faire condamner des criminels. « C'est du passé, et les jurés ne se sont pas fies à son seul témoignage pour rendre un verdict. Il y

avait un ensemble de preuves circonstancielles », dit-il.

« De plus, le problème des délateurs a été réglé il y a un bon moment. La commission Guérin a fait de multiples recommandations, de sorte que les privilèges qui leurs sont accordés sont maintenant dévoilés devant le juge. »

D'expérience, quels que soient les moyens de surveillance de la police, il assure que la crédibilité d'un témoin constituera toujours le talon d'Achille de n'importe quel système de justice.

À son tour, il promet aussi une restructuration majeure de l'ensemble

des corps policiers du Québec, au cours des prochaines années. De quel que 150, il veut en faire passer le nombre à tout au plus une... quarantaine.

Cet ambitieux projet n'est pas nouveau, mais le ministre est décidé à aller jusqu'au bout. Raisons d'efficacité et de budget, a-t-il répété maintes fois.

Encore là, il n'entend pas atteindre son but en utilisant la manière forte, mais des règles « tricotées serrées » et suffisamment exigeantes, qui décourageront les municipalités de créer ou maintenir coûte que coûte un service de police sur leur territoire.

« La peur ne vient pas des policiers mais des municipalités », affirme le ministre Ménard, qui ne comprend pas non plus qu'il y ait encore plus de 1500 municipalités au Québec. « Vous savez, l'esprit de clocher est encore fort », a-t-il souligné, précisant qu'il avait fait cet étonnant constat lors des commissions régionales sur la souveraineté.

Afin d'atteindre son objectif, le ministre Ménard prévoit modifier la Loi de police, de façon à élever considérablement les exigences auxquelles doivent se soumettre les municipalités en matière de protection policière. Quoique rien ne soit arrêté, les changements s'articuleront autour des services de base. Tous les corps de police devront assurer une présence jour et nuit et avoir au moins un enquêteur. Ils devront aussi mettre l'accent sur la prévention, premier jalon pour enrayer la criminalité.

M. Ménard pourrait aussi, par exemple, obliger les villes plus grosses à embaucher un enquêteur spécialisé dans les agressions sexuelles. « Tant qu'à maintenir des services de police, faisons en sorte qu'ils soient de qualité », estime le ministre de la Sécurité publique.

Depuis des années, ajoute-t-il, les municipalités de 5000 habitants et plus doivent se doter d'un corps de police, sous peine de payer une quote-part à la Sûreté du Québec. « Cela a eu pour effet de multiplier les petits corps policiers insignifiants, incapables d'assurer les services de base », soutient M. Ménard.

Il compte aussi sur son nouveau service d'inspection des corps de police pour inciter ses homologues municipaux à se regrouper. « Nous allons démontrer que la réduction des corps de police est plus efficace et moins coûteuse. Le projet fera vite bouler de neige », assure-t-il.

« Il reviendra aux municipalités de décider du nombre de policiers qu'elles veulent embaucher, de l'orientation qu'elles veulent se donner en matière de protection publique. Bref, elles vont se doter des services qu'elles ont les moyens de se payer », explique M. Serge Ménard.

L'Assemblée nationale sera informée au cours de l'été du projet de règlement qui édictera les nouvelles exigences de base des corps de police du futur État québécois, selon l'expression du ministre.

Après les hôpitaux, les prisons

Dans la grisaille des compressions budgétaires, le ministre Serge Ménard, envisage de fermer huit prisons provinciales au cours des trois prochaines années.

Ces fermetures permettraient d'économiser 44 millions, alors que 285 emplois seraient abolis. Elles supprimeraient également des places pour loger 450 détenus.

Un projet identifiant les huit établissements visés (Laval, Joliette, Sorel, Cowansville, Waterloo, Valleyfield, Saint-Hyacinthe et Sept-Îles) est sur la table depuis sept mois. Avant de prendre quelque décision que ce soit, M. Ménard préfère visiter toutes les maisons de détention.

Jusqu'à maintenant, il a fait le tour de huit institutions. Il s'est dit « particulièrement traumatisé » par les conditions de détention qui sévissent au Centre de détention de Montréal (Bordeaux). D'une place à l'autre, d'une région à l'autre, il voit des discordances marquantes.

À Rivière-du-Loup, par exemple, un centre tout neuf, érigé en véritable forteresse, précise le ministre Ménard, peut accueillir seulement 28 détenus, alors qu'on en loge vingt... au sous-sol du palais de justice de Sept-Îles!

« À Rivière-du-Loup, c'est beau, mais c'est petit et ça coûte très cher : 311 dollars par détenu par jour », note le ministre, tout en faisant le parallèle avec Bordeaux, où une seule aile peut loger 180 détenus. « Là, c'est peut-être trop gros. »

Par contre, il a bien aimé la suggestion des détenus (180) de Waterloo, en Estrie, qui voudraient assumer une partie des coûts de leur incarcération en faisant notamment le recyclage de déchets environnementaux.

« Une chose est sûre, la compression budgétaire de 44 millions est incontournable », a-t-il dit, tout en faisant appel au public et surtout aux syndicats des gardiens de prison pour l'aider à trouver des solutions.

En posant ce geste, il ne souhaite pas seulement épargner de l'argent, mais aussi redéfinir la gestion de la sécurité, ce qui exige aussi la contribution de la police et des juges.

« Dans les pays où il y a le plus de criminalité, ce n'est pas parce que le monde est nécessairement plus dangereux, mais parce qu'on ne prend pas les mêmes moyens pour l'enrayer », croit le ministre Ménard.

« Gérer la délinquance, c'est pas facile, mais c'est possible. Il faut l'aide de tout le monde : les éducateurs, les parents et le délinquant lui-même, ajoute-t-il. Comme les autres moyens, la prison doit être « un outil de responsabilisation », et l'ultime recours de la société pour régler ses problèmes. »

Selon M. Ménard, la majorité des personnes détenues dans les prisons provinciales (ils sont condamnés à moins de deux ans) ne sont pas des criminels endurcis. « Ils vivent dans la misère, et il faut essayer de les en sortir », dit-il.

« Bon nombre sont analphabètes ou ont laissé tombé l'école en bas âge, et 12 p. cent ont déjà été soignés pour des troubles psychologiques. C'est pourquoi, il faut que le système s'occupe d'eux avant qu'il ne s'enfoncent trop creux. »

Et pour cela, il faut que la police et tous les autres intervenants soient près de la population, de façon à prendre les mesures qui s'imposent, selon les besoins de chaque ville, de chaque quartier, de chaque individu », a-t-il conclu.

Déçu par le Parlement

Sur la sellette depuis sa nomination l'automne dernier, Me Serge Ménard se dit emballé par son rôle de ministre de la Sécurité publique, mais terriblement déçu par la vie parlementaire à l'Assemblée nationale.

Selon lui, les travaux du Salon bleu constituent un « mauvais spectacle, où les députés ne sont rien d'autre que des acteurs embarqués dans un jeu loufoque, qui n'a rien à voir avec la réalité ».

« Notre rôle consiste à applaudir, à chahuter et à dire des choses qu'on ne croit pas ou qui sont complètement exagérées. On nous dit même quand on doit se taire, quand on doit parler et quand se lever pour voter », déplore le ministre Ménard.

« Il s'agit d'une procédure désuète qui donne une mauvaise image de la politique », enchaîne-t-il, précisant qu'il n'est pas le seul à se plaindre. D'autres députés, surtout les jeunes, en ont discuté avec lui et le président de l'Assemblée, Roger Bertrand.

Les propos du ministre Ménard rejoignent les conclusions d'une étude gouvernementale rendue publique cette semaine, qui constate l'échec de la réforme des commissions parlementaires entreprises il y a dix ans.

Dans des mots moins crus que ceux du ministre Ménard, on affirme que les députés, étouffés par la fameuse « ligne du parti », font peu usage de leurs pouvoirs.

À l'inverse, M. Ménard se passionne pour son rôle de ministre, car il se retrouve au cœur des grandes décisions du gouvernement. Il est d'autant plus entiché que le Québec vit une période cruciale, à la veille d'un autre référendum sur la souveraineté.

Ce n'est un secret pour personne qu'il faut du cran, de la confiance et surtout beaucoup de ténacité pour être « le ministre de la police ». Même si ce n'est pas toujours facile, il se dit étonné par l'ouverture d'esprit qui règne dans les milieux policiers et carcéraux.

Au feu, les pompiers !

Infatigable, le ministre Serge Ménard prépare aussi d'importantes réformes dans les services de prévention des incendies : il veut améliorer la formation des pompiers volontaires et surtout assurer la présence d'au moins un pompier professionnel dans toutes les régions du Québec.

« S'il est un domaine qui a été négligé, c'est bien celui de la prévention des incendies », reconnaît-il. Selon lui, la situation est particulièrement inquiétante dans les municipalités régionales, pour la plupart desservies par des pompiers volontaires ou à temps partiel.

« Alors que le nombre de morts et les pertes matérielles diminuent dans les grands centres urbains comme Montréal et Québec, elles augmentent passablement en région », note le ministre, sans fournir de statistiques précises.

Il existe 22 000 pompiers au Québec, dont 4500 à temps plein. Dès cet automne, M. Ménard souhaite déposer un projet de loi qui forcera les municipalités à embaucher des pompiers qui ont une formation reconnue.

Selon le ministre, il serait sans doute souhaitable de créer un « centre intégré de formation » afin de regrouper les meilleurs enseignants et dispenser les mêmes cours à tous les pompiers.

Au besoin, des entraîneurs pourraient sillonner les régions pour offrir les services d'appoint, approfondir les connaissances des pompiers volontaires et professionnels, tout en suivant leur développement.

Dans la même veine, il croit important que toutes les municipalités régionales comptent dans leur rang « un noyau de pompiers permanents »

pour organiser des mesures de prévention et intervenir en cas d'alerte de feu.

Un tel système, pense le ministre Ménard, aurait peut-être pu éviter la catastrophe qui a coûté la vie à quatre pompiers volontaires de Warwick, il y a quelques années. Les victimes avaient péri à la suite de l'explosion d'un réservoir de gaz propane que l'on avait aspergé d'eau.

Autre bonne raison d'avoir des pompiers mieux formés et des services d'incendies de bonne renommée : une trentaine de poursuites civiles sont pendantes contre des pompiers et des municipalités accusés d'incompétence ou de négligence par des compagnies d'assurances.

Avant d'être déposés à l'Assemblée nationale, les projets du ministre seront soumis aux édiles municipaux et aux directeurs de tous les services d'incendie de la province.

L'ONU fête ses 50 ans



Une page
D'HISTOIRE
AVEC PIERRE VENNAT

« Les nations prouvent qu'elles sont unies ». Ainsi titrait *La Presse* en manchette, le 26 juin 1945, il y a maintenant cinquante ans, pour souligner la naissance à San Francisco d'un nouvel organisme international de sécurité qui devait devenir l'actuelle Organisation des Nations unies (ONU), dont c'est le cinquantième anniversaire.

Selon le texte que *La Presse* avait alors publié, la plus grande différence entre la Charte du nouvel organisme, adoptée sans une seule dissidence et à laquelle adhéraient 50 États et celle de l'ancienne Société des Nations, c'est la disposition qui oblige les membres à garder des armées à la disposition du Conseil de sécurité pour maintenir la paix, si la situation l'oblige. La grande faiblesse de la Société des Nations, c'est qu'il lui manquait les moyens nécessaires pour imposer ses décisions.

Une autre différence, c'est que la Société des Nations ne pouvait agir qu'en présence d'une agression déclarée. Le nouvel organisme obtenait le pouvoir d'intervenir dès que la paix serait menacée, avant même tout acte de guerre. Enfin, l'assemblée et le conseil de la Société des Nations avaient des pouvoirs analogues. Mais aux Nations unies, l'assemblée n'aurait que le pouvoir de délibérer et de faire des résolutions. C'est le Conseil de sécurité qui obtint la fonction d'assurer la police du globe.

À 10 h 30, heure du Pacifique, en ce 26 juin 1945, M. Wellington Koo, président de la délégation chinoise à la conférence, a signé, le premier, la Charte de l'organisme international. C'est ainsi que la Chine, première victime de l'agression japonaise, a été le premier État à signer la Charte destinée à prévenir les agressions.

M. Koo s'est dit très honoré et « profondément ému en ce grand jour ». « J'ai la confiance et la certitude que le nouvel organisme de sécurité, fondé sur la victoire d'Europe et la défaite prochaine et définitive du Japon pourra épargner à la postérité les horreurs de guerres répétées, lui assurer les bénédictions de la paix et de la prospérité », avait-il dit alors.

Si la Chine, alors dirigée par Tchang Kai-chek, fut la première à signer la Charte des Nations unies, il fallut un quart de siècle à son successeur Mao Tse Toung, qui avait renversé Tchang Kai-chek en 1949, pour voir son gouvernement enfin reconnu et réintégrer les Nations unies.

Quoi qu'il en soit, le 26 juin 1945, le Canada était le neuvième dans l'ordre des États signataires. Ses principaux délégués, le premier ministre Mackenzie King et celui qui devait lui succéder quelques années plus tard, Louis Saint-Laurent, ont signé en son nom la Charte, le statut de la Cour internationale de justice et l'accord sur la Commission préparatoire.

Pourtant, deux mois plus tôt, lorsque s'ouvrit la conférence de San



Le nouveau président américain Harry Truman s'adresse aux membres de la conférence de San Francisco.

PHOTO AP

Francisco décidée avant tout à supprimer les conflits, *La Presse* titrait à la une que l'assemblée était résolue, « mais sans illusions ». Georges Langlois, chroniqueur parlementaire à Ottawa, que *La Presse*, exceptionnellement, avait délégué à San Francisco comme envoyé spécial avec le privilège, très rare à l'époque, de signer ses textes, écrivait que le Canada se faisait moins au prestige qu'à l'entraide internationale.

Le mot d'ordre de la conférence qui s'ouvrait alors à San Francisco, faisait-il remarquer, c'était : « Réalisme ! » Celle de Paris, en 1919, avait été marquée au coin de l'idéalisme. Elle avait créé des institutions qui, soit à cause de leur imperfection, soit à cause de la faiblesse des hommes, se sont révélées impuissantes à empêcher la guerre.

Le réalisme de 1945 aura-t-il plus de succès que l'idéalisme de 1919 ? se demandait Georges Langlois à la une de *La Presse*. « L'avenir seul le dira. Mais s'il n'en tient qu'à la délégation canadienne, chacun fera de son côté les concessions nécessaires pour assu-

rer le succès de la conférence. Car le but de cette conférence des Nations unies, c'est de trouver des moyens efficaces d'éviter la guerre. »

Langlois ajoutait que nul pays n'a plus que le Canada intérêt à rendre efficace la prévention de la guerre puisqu'il est un de ceux qui à cause de leur situation géographique, de leur rôle politique et de l'importance de leur commerce international, peuvent le plus difficilement éviter d'être entraînés dans un conflit mondial. Et nul pays ne redoute autant les conflits mondiaux à cause de sa faible population.

Le 25 juin, à la clôture de la conférence de San Francisco, le premier ministre Mackenzie King s'était montré très satisfait de la conférence. Il avait admis que celle-ci avait duré plus longtemps qu'on ne l'avait prévu mais que le temps passé dans les discussions avait été bien employé. Pour sa part, le porte-parole de l'Afrique du Sud, le maréchal Jan Christian Smuts, avait déclaré qu'en ajoutant le réalisme de la puissance armée à l'idéalisme de l'ancienne Société des Nations, la conférence avait apporté

quatre améliorations à l'ancienne Charte mondiale.

Les principaux gains par rapport à la Charte de l'ancienne Société des Nations sont les suivants :

- 1- la force peut être utilisée si nécessaire pour maintenir la paix ;
- 2- la force combinée des grandes puissances peut nous sauver d'une guerre totale ;
- 3- les petites nations pourront contribuer à fournir des armées contre l'agression ;
- 4- les petits groupes défensifs pourraient être encouragés à maintenir la paix dans leur région respective.

Objectifs de la Charte

La Presse publiait également le texte du préambule de la Charte des Nations unies, en exposant les fins : « Nous, peuples des Nations unies, résolu à épargner aux générations à venir le fléau de la guerre, qui deux fois dans notre vie, a infligé à l'humanité d'innombrables tristesses, nous nous engageons :
« à confirmer notre confiance aux droits premiers de l'homme et de la femme des nations, petites et grandes ;

« à établir les conditions auxquelles la justice, le respect du droit et de la parole donnée puissent être maintenues ;

« à favoriser le progrès social, l'amélioration du niveau de vie dans une liberté plus grande ;

« à pratiquer dans ces buts la tolérance et à vivre en paix et en bon voisinage ;

« à unir nos forces pour maintenir la paix et la sécurité internationale, en acceptant de participer et en instituant les moyens d'assurer que la force armée ne soit employée que dans l'intérêt commun ;

« à employer des moyens internationaux au progrès économique et social de tous les peuples.

« Nous avons résolu d'unir nos forces pour accomplir ces fins.

« C'est pourquoi nos gouvernements respectifs, par leurs représentants réunis dans la ville de San Francisco, ayant montré leurs pleins pouvoirs vérifiés en bonne et due forme, sont coauteurs de la présente Charte et instituent par le présent texte l'organisme international qui sera désigné comme les Nations unies. »

Une création qui suscitait tant d'espoirs...

La Presse a suivi de très près les assises de la conférence de San Francisco, qui a donné naissance à l'Organisation des Nations unies. En plus de son envoyé spécial Georges Langlois, de nombreuses dépêches d'agence ont été jouées en manchette pendant plusieurs jours et le journal a publié moult éditoriaux. *La Presse* avait également engagé, comme collaborateur spécial avec sa signature et sa photo à l'intérieur de ses textes, ce qui était très rare à l'époque, le sénateur Jean-François Pouliot.

Publié comme chroniqueur à une époque où le genre n'existait pratiquement pas, Jean-François Pouliot avait notamment écrit, lors de l'ouverture de la conférence de San Francisco : « Si nous voulons que les horreurs d'une guerre encore pire soient évitées, si nous voulons cicatriser les plaies de l'univers et assurer aux générations futures les bienfaits de la paix, il faudra que l'honneur ne soit pas un vain mot pour les Nations unies, il faudra que la Pologne renaisse de ses cendres ; et, pour adoucir les souffrances de l'humanité et lui garantir la sécurité qu'elle a le droit d'attendre de l'union de tous les coeurs vers un idéal noble, élevé et généreux, espérons fermement que le Kremlin se joindra à toutes les Nations unies pour jeter un regard vers le Vatican, afin d'y puiser l'inspiration pour établir des bases chrétiennes de paix juste et durable. »

Quant à l'éditorialiste de *La Presse*, il écrivait le 19 mai 1945 : « Ce sera grâce à l'influence canadienne, exercée par les divers comités d'études dont nos délégués font partie, que les futurs économique et social seront mis en plein relief dans l'organisme international que San Francisco cherche à établir. Avec raison, Mackenzie King et ses collègues ont soutenu la thèse que la guerre peut venir du monde des affaires aussi bien que de toute autre source ; qu'on aurait tort par conséquent de ne pas recourir aux moyens de cultiver activement

l'esprit d'entente et de solidarité dans ce domaine.

« Enfin, soulignons le nouveau et brillant succès obtenu par l'honorable Louis Saint-Laurent, ministre de la Justice du Canada, à l'une des dernières séances de la conférence de San Francisco. Après un chaleureux et habile plaidoyer en français, notre distingué compatriote a obtenu que la France occupe sans délai la place qui lui était réservée et sur le pied absolu de puissance moyenne dans les pourparlers actuels et dans l'organisme futur de paix. On sait que Louis Saint-Laurent avait déjà fait reconnaître la langue française comme langue officielle dans les débats.

« Bref, la voix de personnes qui souhaitent voir le Canada jouer dans la pacification de l'univers un rôle aussi fécond que dans la lutte contre l'ennemi commun est heureusement exaucée. »

Le 30 mai 1945, l'éditorialiste de *La Presse* s'extasiait encore en ajoutant que « le Canada peut donc être justement fier de sa contribution à l'édification de l'ordre nouveau. Ses porte-parole et délégués s'étaient préparés avec un grand soin au rôle qu'ils avaient à jouer à San Francisco. Leur prévoyance se trouve aujourd'hui récompensée puisque la Charte de la sécurité et de la paix portera largement l'empreinte des idées canadiennes. Les grandes et les petites puissances ne pourront que savoir gré à notre Dominion. »

Le 14 juin 1945, l'éditorialiste de *La Presse* revient sur la naissance des Nations unies et écrit : « Document parfait, organisation impeccable ? Non peut-être, puisqu'ils sont des oeuvres humaines. Mais à n'en pas douter, ils fournissent aux citoyens libres dans un monde libre un excellent moyen d'obtenir la tranquillité qu'ils ambitionnent. Car on ne peut pas l'oublier, ce sont les hommes, qui par leur bonne volonté, donnent leur vertu, leur maximum d'efficacité aux conventions ou aux accords qu'ils si-



Accompagné de son secrétaire, R. G. Robertson (à droite), le premier ministre canadien, William Mackenzie King, a joué un rôle important lors de la conférence de San Francisco.

PHOTO PC

gnent entre eux. Le même esprit qui a conduit à l'adoption du statut de San Francisco est indispensable à sa future application.

« Les auteurs de la nouvelle Charte de sécurité et de paix qui vient d'être adoptée et qui sera bientôt dûment signée par les mandataires des peuples représentés à San Francisco ont tranché, en prenant ce qu'elle pouvait avoir de bon, d'éviter ce qui avait été une cause de faiblesse et d'incapacité pour la Société des Nations constituée au lendemain de la guerre de 1914-1918.

« Cette fois, les puissances amies de la paix et de l'ordre disposent des moyens de prévenir les conflits armés par la persuasion ou le recours à l'arbitrage, une force militaire promptement mobilisable, levée selon une procédure déterminée, pour mettre à la raison les pays qui, malgré tout, persisteraient dans une attitude dangereuse pour la tranquillité universelle. Là se trouve la nouveauté, là aussi le principal motif d'espoir que comporte le nouveau statut de San Francisco.

« Il ne reste plus qu'à souhaiter que

les mesures présentes du pacte se montrent à se point efficaces qu'il ne soit jamais nécessaire de recourir aux dispositions répressives ou punitives. Le monde a eu assez de guerres, et combien sanglantes, et combien destructrices, pour désirer de n'en plus avoir d'ici très longtemps. »

Le premier ministre Mackenzie King, en signant à San Francisco la Charte des Nations unies émit la déclaration suivante en faveur de la liberté universelle :

« Le Canada se réjouit avec tous les autres pays amis de la paix, de la signature hier de la Charte des Nations unies par les représentants des 50 nations réunies ici.

« Nous espérons aujourd'hui assister à l'aube d'une ère nouvelle de l'histoire du monde.

« L'humanité réclame ardemment la paix — une paix fondée sur la collaboration et la fraternité entre les hommes et les nations.

« L'espoir de l'avenir repose sur la reconnaissance de ces vérités profondes que les intérêts de l'humanité sont solidaires et que les droits de l'humanité priment tout.

« La conférence des Nations unies a fourni les fondations d'une paix durable.

« La Charte est fondée sur la reconnaissance d'intérêts communs. Elle est née de la bonne volonté. Elle est le produit de l'esprit d'aide mutuelle.

« Aujourd'hui, les nations représentées ici sont unies pour la défense de la liberté. Les signatures que leurs représentants ont apposées à la Charte sont un engagement à l'égard du monde que, demain, elles resteront unies pour le service de l'humanité.

« On a dit que la Grande Charte de 1215 était la pierre angulaire de la liberté anglaise. Puisse la Charte des Nations unies de 1945 former la pierre angulaire de la liberté universelle. »



L'EXPRESS
INTERNATIONAL

RUSSIE-IRAN

Nucléaire

La Russie ne renoncera pas à son projet de construction d'une centrale nucléaire en Iran, a annoncé hier le ministre de l'Énergie atomique, Victor Mikhaïlov. « Notre position est ferme », a-t-il dit, cité par l'agence Interfax. Cette question devait être discutée lors d'une session de deux jours de la Commission conjointe russo-américaine sur la coopération économique et technologique, qui s'est ouverte hier à Moscou. L'administration américaine est opposée au contrat, alléguant qu'il pourrait contribuer à l'armement nucléaire de Téhéran. Victor Mikhaïlov a assuré que la Russie prendrait des mesures, en plus de celles de l'Agence internationale de l'énergie atomique, pour superviser les travaux et faire en sorte que l'accord international de non-prolifération des armes nucléaires ne soit pas violé.

d'après AFP

MEXIQUE

Tuerie

Quatorze paysans au moins ont été tués et une vingtaine d'autres ont été blessés par des tirs de la police mexicaine mercredi près du village de Coyuca de Benitez, dans le sud-ouest du Mexique. Un porte-parole du gouvernement de Guerrero a rejeté la responsabilité de la fusillade sur les paysans en disant qu'au départ l'un d'entre eux avait attaqué avec une machette le responsable d'un barrage de police qui avait intercepté leur camion. Il a ajouté que les paysans, qui se rendaient à un meeting de protestation, avaient été les premiers à ouvrir le feu, blessant quatre policiers, et que la police avait riposté en état d'autodéfense.

Selon des informations non confirmées diffusées par la radio, le responsable du barrage routier a eu un bras sectionné d'un coup de machette. Mais un sénateur d'opposition élu de la région, Felix Salgado, a affirmé que les paysans n'étaient pas armés et que la police les avait attaqués sans avoir été provoqués.

d'après Reuter

TCHÉCHÉNIE

Pourparlers

Les négociations entre Russes et indépendantistes tchétchènes qui se tiennent depuis plus d'une semaine à Grozny progressent très lentement et le médiateur de l'OSCE avertissait que le retour de la paix serait « un long processus », bien que les deux côtés fassent montre d'une véritable volonté de mettre fin à la guerre. Pour la première journée véritablement « politique » des discussions, la délégation russe a proposé une « remise à zéro », avec la démission de tous les responsables tchétchènes, à la fois du président indépendantiste Djokhar Douaïev et des représentants nommés par Moscou, ainsi qu'une amnistie générale pour toutes les parties au conflit, selon une source proche des négociateurs russes.

d'après AFP

ÉTATS-UNIS

40 ans pour Duran

Francisco Duran, l'homme qui a tiré sur la Maison-Blanche à l'arme automatique en octobre dernier lors d'une tentative d'assassinat du président Clinton, a été condamné hier à 40 ans de prison. Le juge Charles Richey a rejeté les arguments de la défense qui estimait qu'il n'était pas en possession de toutes ses facultés mentales au moment de l'acte. Mais il a admis qu'il était influencé par des émissions de radio et des publications anti-gouvernementales critiquant le président Clinton, il avait ouvert le feu sur un homme ressemblant au président américain qui sortait de la Maison-Blanche. « Mon acte du 29 octobre est impardonnable. J'aurais sincèrement voulu mourir ce jour-là. Je suis désolé, j'ai non seulement gâché mon avenir mais également celui de ma femme et de mon fils », avait déclaré l'accusé avant d'entendre la sentence.

d'après Reuter

HAÏTI

« Insuffisances »

Le représentant spécial du secrétaire général de l'ONU pour Haïti, M. Lakhdar Brahimi, a reconnu hier qu'il y avait eu des « insuffisances » lors du premier tour des élections de dimanche. « Il y a eu des insuffisances, c'est certain. (...) Le pays est en train de se relever d'une période extrêmement difficile », a commenté M. Brahimi devant la presse lors d'une visite d'un centre de dépouillement électoral à Port-au-Prince en compagnie des chefs des composantes militaire et policière de l'ONU en Haïti, le général américain Joseph Kinzer et le surintendant Neil Pouliot de la Gendarmerie royale du Canada. « Sur le plan de la sécurité, l'élection s'est bien passée », a souligné l'ancien ministre algérien des Affaires étrangères, tout en « regrettant énormément » ce qui s'est passé après les élections et les actes de violence.

d'après AFP

Démission-surprise des ministres russes de la Défense et de l'Intérieur

d'après Reuter

MOSCOU

Les ministres de la Défense et de l'Intérieur ainsi que plusieurs autres hauts responsables russes ont offert hier leur démission à la suite de la sanglante prise d'otages de Boudennovsk, dans le sud de la Russie.

Sous la pression des députés de la Douma qui veulent la tête des responsables de cette tragédie, le président Boris Eltsine devrait se prononcer sur ces démissions avant le 10 juillet, a déclaré le président de la chambre basse du Parlement.

Ivan Rybkine a précisé aux journalistes que le ministre de la Défense Pavel Gratchev, le ministre de l'Intérieur Victor Erine, et d'autres responsables avaient offert leur démission lors d'une réunion du Conseil de sécurité. Outre les deux ministres, le secrétaire du Conseil de sécurité Oleg Lobov, le procureur général par intérim Alexei Ilioutchenko, le ministre des Nationalités Nikolai Egorov et le chef des Services de sécurité fédéraux Sergueï Stepatchine se sont également exprimés devant le Conseil.

« Ce fut une discussion rude et agitée. Tous les orateurs que j'ai mentionnés ont pris la mesure de leur culpabilité. Ils ont offert leur démission, a-t-il dit. Le président examinera chacune de ces propositions avant le 10 juillet, je pense, et tiendra compte de l'enquête en cours. »

Selon l'agence de presse Itar-Tass, Sergueï Stepatchine aurait déclaré lors de cette réunion qu'il « prendrait sa retraite. » Le président Eltsine avait convoqué le Conseil de sécurité pour discuter des événements de Boudennovsk, où des centaines de personnes ont été retenues en otage pendant six jours par des rebelles tchétchènes et où 121 d'entre elles au moins ont été tuées. On ignore si le président Eltsine va



PHOTO REUTERS

Les ministres Sergueï Stepatchine (à gauche), Victor Erine (au centre) et Pavel Gratchev, considérés comme des « durs », ont offert leur démission hier au cours d'une réunion du Conseil de sécurité russe.

accepter la démission de ministres qui à diverses reprises l'ont défendu face aux vives critiques dont il a été l'objet à l'étranger et à l'intérieur du pays à propos de l'intervention en Tchétchénie décidée par le Kremlin.

Il ne pourrait s'agir également que d'une manœuvre tactique destinée à devancer la session de la Douma prévue demain et au cours de laquelle les ministres doivent se prononcer sur une motion de censure déposée contre le gouvernement du premier ministre Victor Tchernomyrdine.

Avant la réunion du Conseil de sé-

curité, le président et son chef de gouvernement avaient eu des entretiens avec divers dirigeants parlementaires.

L'avenir du gouvernement semblait assuré à l'issue de ces discussions et le président Boris Eltsine ne semblait guère disposé à se séparer de ses ministres les plus importants.

En ouvrant la séance du Conseil de sécurité, le président russe avait vivement reproché aux forces spéciales d'avoir laissé des rebelles tchétchènes prendre des centaines d'otages dans le sud de la Russie.

« Aujourd'hui, nous devons attribuer

les responsabilités dans les événements de Boudennovsk », avait-il prévenu.

« Les événements de Boudennovsk ont montré aux Russes et au monde entier le faible niveau de compétence des services spéciaux pour résoudre des problèmes compliqués. »

« Il faut en tirer les leçons et les conclusions », avait-il affirmé.

Il a également accusé certains officiers tchétchènes — au premier rang desquels Chamil Bassaïev — d'entraver le processus de paix dans la république séparatiste en refusant de s'associer aux pourparlers en cours à Grozny.

Un 41^e soldat français est tué en ex-Yougoslavie

d'après AP

SARAJEVO

Alors que la situation a continué de se dégrader à Sarajevo, un Casque bleu français a été tué hier matin par l'explosion d'une mine antichar près de l'aéroport et deux de ses camarades ont été légèrement blessés. C'est le 41^e soldat français à mourir dans l'ex-Yougoslavie.

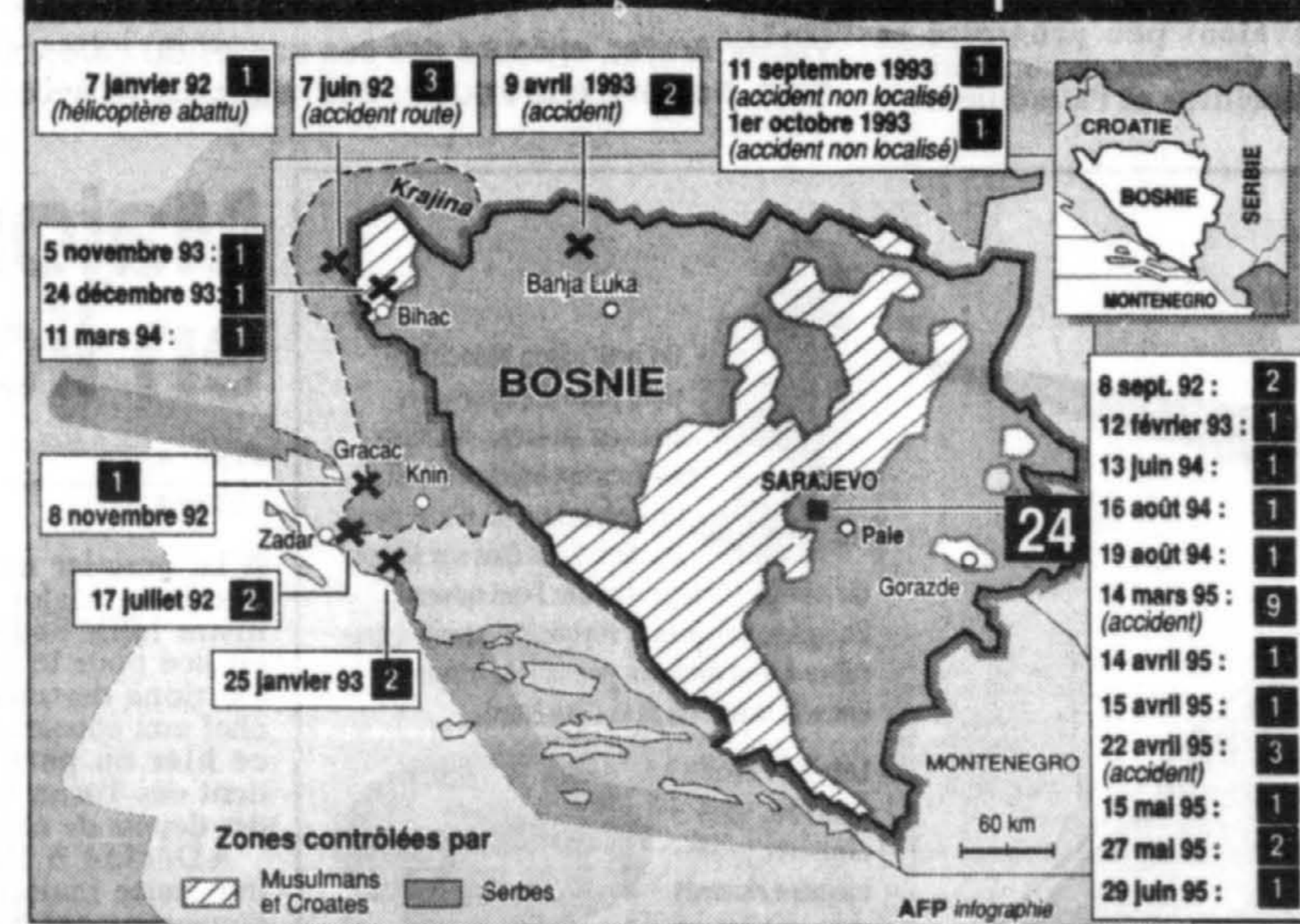
Il est mort vers 4 h du matin. Selon le commandant Myriam Sochacki, porte-parole de la FORPRONU à Sarajevo, son VAB (véhicule de l'avant blindé) a heurté la mine près de Butmir, au sud-ouest de Sarajevo.

La situation de la capitale bosniaque a continué de se détériorer, les forces gouvernementales poursuivant leur offensive contre les quartiers tenus par les Serbes. Ceux-ci, en représailles, ont à nouveau bombardé la ville avec des engins explosifs propulsés par une roquette, semblables aux deux qui avaient fait cinq morts la veille.

Ce nouveau pilonnage — à 150 mètres des points d'impact de la veille, l'immeuble de la télévision et un immeuble d'habitation — n'a pas causé de victimes mais a fait un trou de quatre mètres de large dans la chaussée. Un porte-parole de l'ONU, le colonel Gary Coward, a dénoncé cette utilisation continue « d'armes de terreur hautement destructrices et inappropriées ».

Ailleurs dans la ville, les tirs et les combats ont fait un mort parmi les civils et quatre blessés, selon les hôpitaux. Les tirs d'artillerie et de mortier s'étaient intensifiés mercredi soir sur la partie ouest de la capitale et ont continué hier alors que les forces gouverne-

Les militaires français tués depuis 1992



mentales poursuivaient leur contre-offensive dans trois directions (au sud-ouest, à l'ouest et au nord-ouest) pour tenter de briser le siège de la ville qui dure depuis trois ans.

Un porte-parole de l'ONU, le commandant Guy Vinet, a fait état de 3400 tirs dans les 24 dernières heures, ce qui n'était pas arrivé depuis longtemps. Dans la nuit de mercredi à hier, plus de 250 explosions de roquettes ont été dénombrées dans les quartiers

ouest de Sarajevo où les combats font rage.

Dans le reste de la Bosnie, la guerre continue également. À Doboj (nord-ouest du pays), contrôlée par les Serbes, un civil a été tué et 17 autres, dont deux adolescents, ont été blessés par des tirs des forces gouvernementales, selon les Serbes de Bosnie.

Devant la dégradation de la situation et l'incapacité des Occidentaux à

imposer une solution négociée au conflit, les Bosniaques continuent d'affirmer ne plus compter que sur eux-mêmes. Le ministre des Affaires étrangères Muhamed Sacirbey a adressé une lettre au Conseil de sécurité de l'ONU affirmant que son gouvernement pourrait reconsidérer la présence des Casques bleus en Bosnie.

Par ailleurs, le président américain Bill Clinton a autorisé une aide de 15 millions de dollars pour la Force de réaction rapide (FRR) déployée par les Européens en Bosnie, a annoncé hier Michael McCurry, porte-parole de la Maison-Blanche.

Cette somme est très inférieure à ce que les alliés des États-Unis espéraient obtenir.

Selon M. McCurry, cette somme comprend 12 millions de dollars pour les transports par mer et par air et trois millions de dollars pour l'équipement.

« Ce n'est pas nécessairement ce que nos alliés auraient aimé obtenir, mais... cela correspond à nos ressources budgétaires limitées et à ce dont le pouvoir exécutif peut disposer », a-t-il dit. Le président Clinton n'a pas besoin de l'approbation du Congrès pour cette aide de 15 millions de dollars, a précisé M. McCurry, en ajoutant « qu'il n'y aurait pas de soutien suffisant au Congrès pour une aide supplémentaire plus importante ».

M. McCurry n'a pas pu préciser sur quel budget l'aide serait prélevée, ni si 15 millions de dollars représentent la somme plus élevée que Clinton peut dépenser sans approbation du pouvoir législatif. Mais il a noté que la FRR pourrait coûter jusqu'à 700 millions de dollars par an.

► REPÈRES □ Russie

Les politiques jouent avec les nerfs des militaires

MARIELLE EUDES
de l'Agence France-Presse

MOSCOU

La démission présentée en Russie par les ministres des forces armées peut satisfaire la Douma mais elle ressuscite le spectre d'une révolte des militaires, lassés de servir de boucs émissaires pour les erreurs des responsables politiques.

Boris Eltsine a jusqu'au 10 juillet pour décider du sort de Pavel Gratchev (Défense), Viktor Erine (Intérieur), Sergueï Stepatchine (Service fédéral de sécurité), mais aussi de Nikolai Egorov (Nationalités, Tchétchénie) ou Oleg Lobov (secrétaire du Conseil de sécurité), qui ont présenté leur démission hier.

Tous sont des « durs » violemment critiqués pour défendre le bien-fondé de la guerre sanglante menée depuis six mois et demi en Tchétchénie. Plusieurs d'entre eux sont également condamnés pour n'avoir pas su prévenir et gérer la prise en

otage à Boudennovsk (sud de la Russie) de 1500 personnes par un commando tchétchène.

Leur démission (à l'exception de celle de M. Stepatchine et de M. Lobov) est exigée par une majorité des députés de la Douma qui doivent se prononcer demain sur une motion de censure au gouvernement de Viktor Tchernomyrdine.

Mais les militaires, déstabilisés par la fin de l'URSS, humiliés lors des premières opérations de guerre menées en Tchétchénie, en ont assez d'être tenus pour seuls responsables des erreurs des politiques et certains analystes russes vont jusqu'à laisser entendre que les chars marcheront bientôt sur le Kremlin.

« Les ministres des forces et, plus grave, de nombreux généraux de l'armée et du ministère de l'Intérieur pensent que les responsables du désordre que connaît la Russie ces dernières années sont les dirigeants politiques et ils n'accepteront plus aucune

humiliation publique », relève Pavel Felgenhauer, analyste du quotidien *Sevodnia*, considéré comme très proche des cercles militaires.

Le chef de l'unité d'élite antiterroriste Alpha, Alexandre Goussev, et l'adjoint de Viktor Erine, le général Mikhaïl Egorov, ont déjà pris officiellement position contre les décisions du premier ministre Viktor Tchernomyrdine de négocier avec les preneurs d'otages et de les laisser retourner librement en Tchétchénie.

Ces déclarations illustrent l'audace avec laquelle les militaires n'hésitent plus à critiquer les politiques depuis la guerre en Tchétchénie, marquant une rupture avec la tradition de Grande Muette de l'époque soviétique.

« Le dégoût des professionnels en uniforme à l'égard des politiques depuis la Tchétchénie et Boudennovsk est tel qu'ils risquent d'entreprendre rapidement une réforme du système politique de la Russie », prévient l'ana-

lyste de *Sevodnia*, cité dans la presse moscovite.

Vladimir Avvertchev, député de la Douma et membre de la Commission des affaires étrangères de la Douma, n'exclut pas non plus « une menace de coup d'État ».

« J'espère (que ces offres multiples de démission) ne représentent pas un chantage (...), que ce n'est pas une action solidaire d'un groupe de ministres (pour faire pression sur Boris Eltsine). Cela ressemblerait à une menace de coup d'État », déclare-t-il dans une interview à l'agence Echo de Moscou.

Si ces craintes ne sont pas partagées par tous les experts militaires, tous relèvent que Boris Eltsine devra jouer serré pour endiguer le mécontentement qui gronde.

« Les risques de déstabilisation ne sont pas immédiats. Aucun de ces ministres n'est très populaire au sein des forces de l'ordre. Mais tout dépendra des successeurs des personnes limogées », relève Alexandre Konovalov, spécialiste de la défense à l'Institut

russe des États-Unis et du Canada.

Ceux-ci devront « à la fois être acceptés par les militaires et ne pas être dangereux pour le chef de l'État », ajoute M. Konovalov.

L'offre de démission pour l'instant un rôle stabilisateur, estime-t-il. « Il peut s'agir d'une manœuvre tactique, visant à satisfaire la Douma à la veille du vote » sur la motion de censure.

Boris Eltsine, qui doit accepter ces démissions, ne devrait en effet donner sa réponse qu'après le vote de la Douma.

Il pourrait ensuite accepter de se séparer de « deux ou trois ministres » mais de l'opinion générale, il gardera Pavel Gratchev.

« Gratchev sait beaucoup de choses sur les responsabilités de chacun au début de la guerre en Tchétchénie. Qui a décidé quoi, comment, pourquoi. Il connaît les responsabilités de Boris Eltsine notamment » et est presque invulnérable, relève M. Konovalov.

L'Égypte mobilise des troupes à la frontière du Soudan

d'après AFP
LE CAIRE

Le président égyptien Hosni Mubarak a annoncé hier qu'il allait entreprendre des actions de représailles contre le Soudan alors que, selon Khartoum, l'armée égyptienne a mobilisé des troupes dans la région frontalière de Halaïb.

« Le peuple soudanais est gouverné par une bande criminelle contre laquelle nous devons prendre des mesures. Elle m'a insulté et je n'ai pas répondu mais il y a des limites à ne pas dépasser. Il ne faut pas plaisanter avec la dignité du citoyen égyptien », a affirmé M. Mubarak devant dix mille personnes chauffées à blanc dans un stade du Caire.

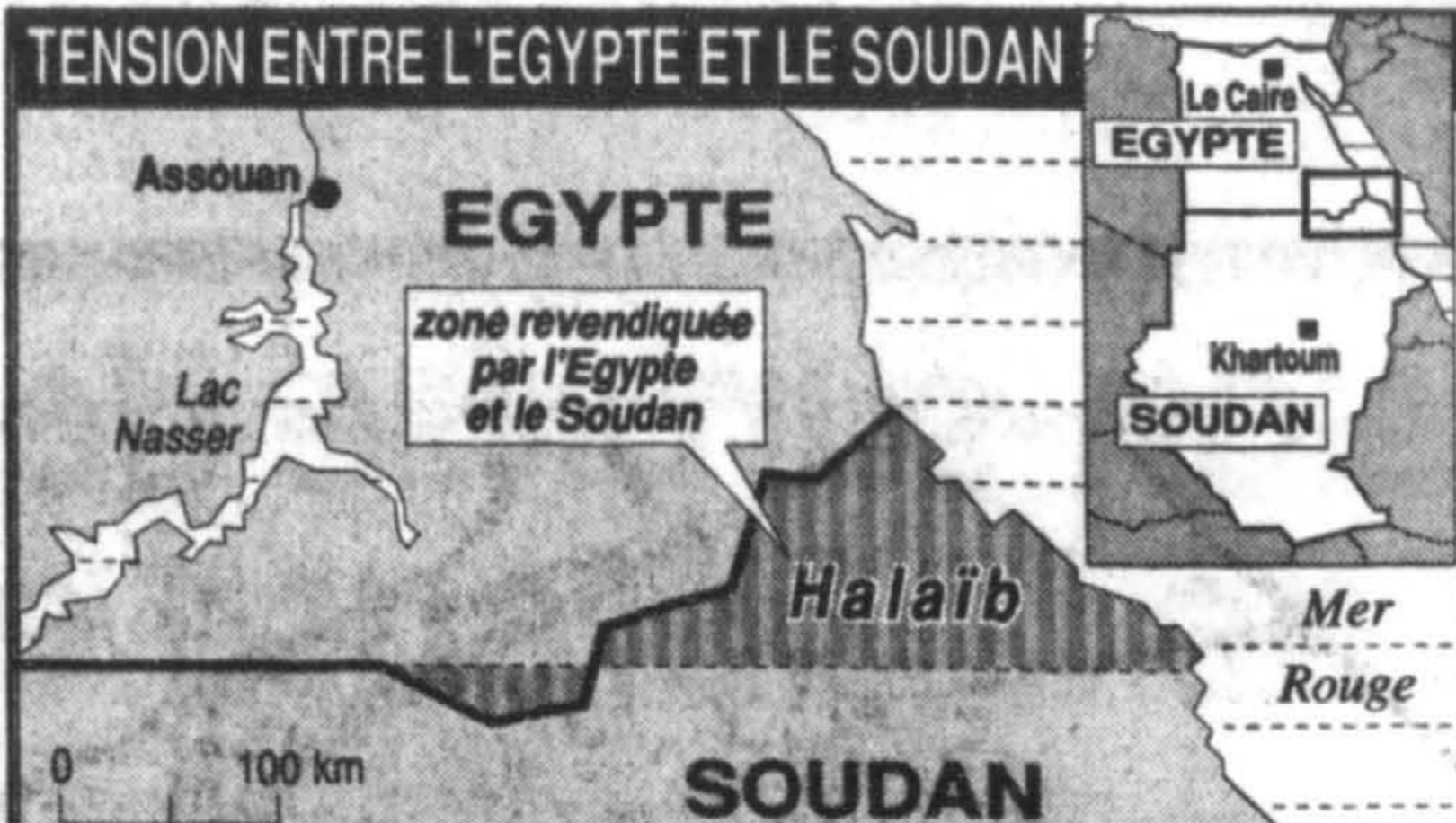
Pour frapper la junte militariste qui fête aujourd'hui le sixième anniversaire de son ac-

cession au pouvoir à Khartoum, le « rais » a reçu l'appui de l'armée, en la personne du chef de la garde présidentielle, le général Magdi Hatata.

L'officier supérieur s'est engagé « au nom de tous les membres des forces armées égyptiennes à défendre le pays contre ses ennemis, à l'intérieur et à l'extérieur du pays ». Selon lui, l'attentat manqué d'Addis-Abeba lundi contre M. Mubarak « visait la sécurité et la stabilité de l'Égypte ».

À Khartoum, le général Abdallah Oweida, président de la commission de la Défense à l'assemblée soudanaise, a affirmé hier que des troupes égyptiennes effectuent des mouvements « inhabituels » dans la zone frontalière de Halaïb, disputée entre le Soudan et l'Égypte.

Une unité d'infanterie méca-



nisée, une unité de troupes aéroportées et une unité de garde-frontières participent à ces mouvements, a-t-il précisé devant l'assemblée.

Hier matin, M. Mubarak avait annoncé l'expulsion de

soixante-dix policiers soudanais — qui ont un droit de patrouille dans cette zone contestée, mais occupée par l'Égypte — pour riposter à la saisie la veille à Khartoum de bâtiments du ministère égyptien de la Défense. Le ton est également belli-

queux à Khartoum, où l'armée soudanaise a averti l'armée égyptienne que « les tranchées de Halaïb seront son cimetière » et l'a enjoint à « cesser les provocations ».

M. Mubarak a affirmé que le cerveau de l'attentat d'Addis-Abeba avait été arrêté et était Soudanais. L'Éthiopie a démenti dans l'après-midi l'arrestation du cerveau de l'opération et le chef d'État soudanais, le général Omar el-Béchir, a nié toute implication de son pays dans cette tentative d'assassinat.

Mercredi soir, le Soudan avait accusé l'Égypte d'avoir tué deux policiers soudanais à Halaïb. Le président Mubarak a confirmé les deux morts soudanais mais a affirmé que c'était les policiers soudanais qui avaient ouvert le feu sur une patrouille égyptienne qui avait riposté.

L'armée soudanaise considère l'incident de Halaïb « comme une attaque et ne permettra pas sa répétition », a déclaré à la radio d'État le général Mohammed Béchir Soliman, porte-parole des forces armées soudanaises.

Les forces de police soudanaises stationnées à Halaïb sont placées sous le commandement de l'armée soudanaise, a-t-il ajouté, soulignant que l'armée était maintenant « consciente de l'ampleur du complot ».

« Nos forces armées à Halaïb répondront à toute provocation de l'ennemi, elles resteront le gardien du Soudan et de Halaïb », a-t-il ajouté.

La querelle sur le triangle d'Halaïb, situé juste au nord du 22^e parallèle, a déjà failli dégénérer en conflit armé en 1958 et s'est ravivée en 1991 après l'octroi dans la zone d'une concession pétrolière à une compagnie canadienne par le Soudan.

Statu quo dans les négociations sur la Cisjordanie occupée

d'après Reuter
LE CAIRE

Le négociateur en chef de l'OLP, Djamil al-Tarifi, a annoncé que les pourparlers avec Israël sur l'extension de l'accord d'autonomie en Cisjordanie occupée s'étaient achevés hier sur un statu quo, à deux jours de la date-butoir fixée par les deux parties.

Djamil al-Tarifi a vivement critiqué la délégation israélienne, l'accusant de jouer la montre et d'éviter les vrais débats par des manœuvres procéduraires.

Les Israéliens souhaitent que les clauses de l'accord relatives à l'administration des terres soient examinées par le comité chargé du redéploiement de Tshal en Cisjordanie.

« Dès qu'on entame des discussions avec eux, ils nous disent qu'ils nous donneront leur réponse plus tard et la réponse ne vient jamais. (...) La délégation israélienne est paralysée par les consignes venant d'en haut », a-t-il déploré.

« Tous les problèmes abordés sont forcément liés à celui de la terre. Les communications, les routes, l'agriculture, tout a trait au partage de la terre. Allons-nous construire des routes en plein ciel ? », s'est-il interrogé.

« Les Israéliens cherchent à donner l'impression que nous négocions, mais dans les faits, ils n'ont pas l'intention de conclure un accord avec nous », a-t-il ajouté.

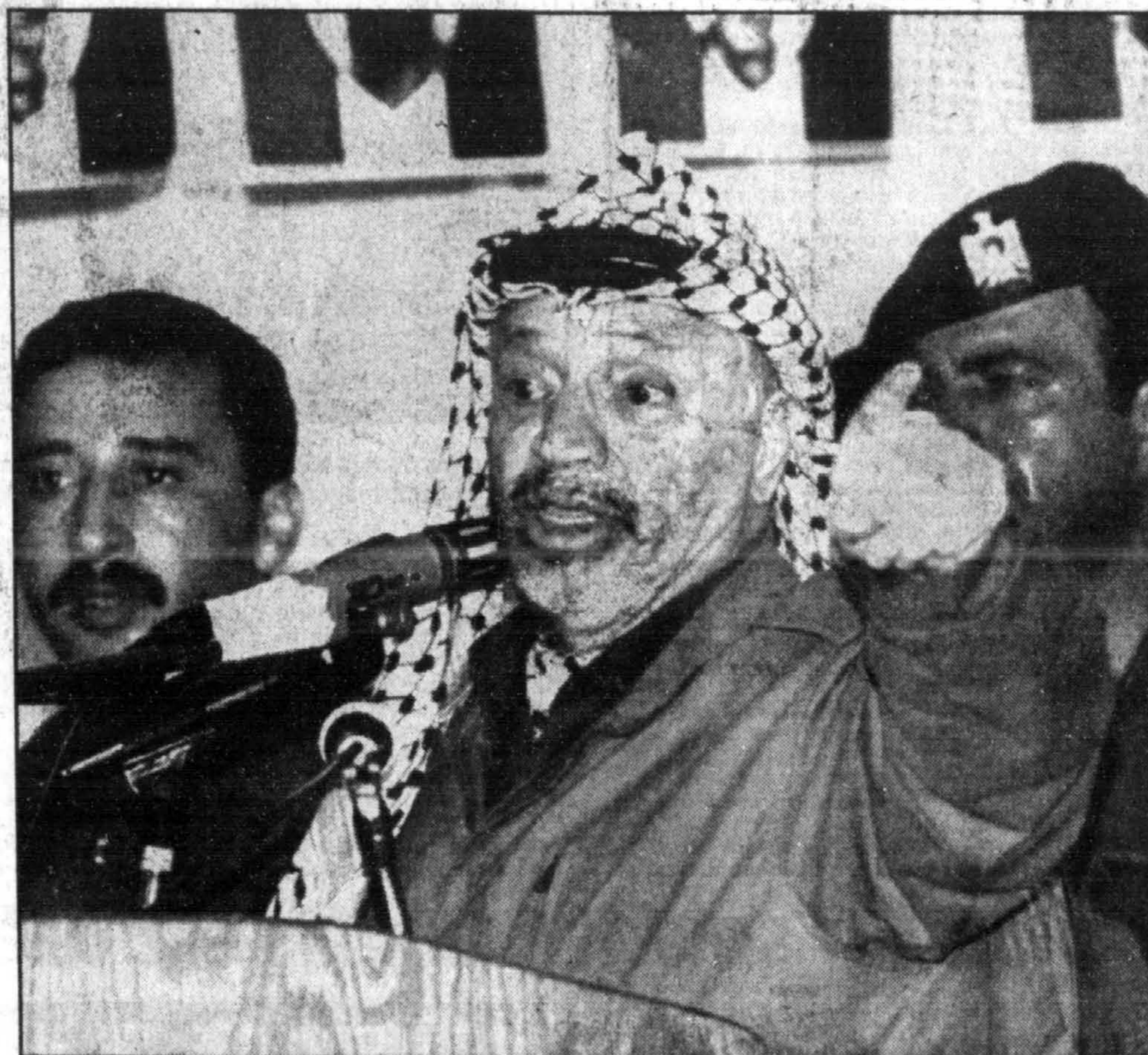
Le chef de la délégation israélienne, Oren Shahor, a estimé pour sa part que cette nouvelle série de pourparlers avait été « satisfaisante » et que les deux parties se rencontreraient mardi prochain au Caire.

Le transfert des pouvoirs porte sur une trentaine de domaines dont huit devaient être définitivement attribués avant le 1^{er} juillet. Il s'agit des domaines du gouvernement local, assurance, agriculture, pétrole et gaz, services postaux, électricité, télécommunications et administration locale.

La date du 1^{er} juillet, fixée il y a trois mois par Yasser Arafat et le ministre israélien des Affaires étrangères Shimon Peres, semble donc un voeu pieux. Israéliens et Palestiniens s'accordaient à dire récemment qu'il y avait peu de chances que cette échéance soit respectée.

La deuxième phase d'application de l'accord de paix de septembre 1993 a déjà un an de retard. Les trois principales clauses de l'accord d'autonomie — redéploiement de l'armée israélienne, transfert des pouvoirs administratifs et élection d'un Conseil autonome palestinien — devaient être initialement appliquées le 1^{er} juillet 1994.

Djamil al-Tarifi a précisé que les trois comités chargés d'examiner ces trois aspects de l'accord avaient peu progressé et que des divergences persistaient entre Israéliens et Palestiniens.



Yasser Arafat, entouré de ses gardes du corps, s'adresse à ses partisans à l'Université Al-Azhar, à Gaza. Il a parlé entre autres des négociations avec Israël.

La présidence et le FIS proches d'un accord en Algérie

d'après AFP
ALGER

La présidence algérienne et le Front islamique du salut (FIS — dissous) sont proches d'un accord, a affirmé hier le principal médiateur entre les deux parties, Cheikh Hocine Slimani dans un entretien avec le quotidien *La Tribune*.

« Je suis optimiste. D'ici l'été, tout sera réglé », a dit Cheikh Slimani. Il a affirmé que le président Zéroual a rencontré récemment en personne les dirigeants du FIS, en précisant que le numéro 2 du mouvement, Ali Belhadj, participe aux « négociations ».

Le médiateur n'a pas révélé les termes de l'accord. Il a simplement dit que les dirigeants islamistes sont « prêts » à accepter la tenue de l'élection présidentielle prévue avant la fin de l'année même si, a-t-il ajouté « ils la considèrent comme une entrave à la mise en place d'une véritable démocratie ».

Major et Redwood seuls en lice au premier tour

d'après Reuter
LONDRES

Le premier ministre britannique John Major et l'ancien ministre John Redwood sont seuls en lice pour le premier tour des élections destinées à donner un chef aux conservateurs, a annoncé hier au parlement le président des Tories lors de la clôture des dépôts de candidature.

« Décidé à l'emporter avec une nette majorité », le chef du gouvernement a assuré hier à la BBC-radio que le scrutin dissipera les spéculations relatives à l'avenir du parti et du gouvernement, le mandat des parlementaires conservateurs expirant en 1997.

Aucune raison d'avancer les législatives
« Je ne pense pas que (la bataille pour la direction du parti) nous rapproche des élections, a-t-il dit. Nous sommes à deux ans des élections législatives. Je ne vois aucune raison de les avancer. »

Les travaillistes avaient suggéré que les électeurs britanniques aient le droit de se faire entendre, après 16 ans de règne des Tories, à l'occasion de législatives anticipées.

Selon un sondage publié la semaine dernière, les travaillistes devaient de 27 points les conservateurs, bien que l'écart ait diminué depuis que John Major a remis en jeu son mandat à la tête du parti conservateur.

En cas d'échec
Pour être réélu dès le premier tour à la tête des Tories, John Major a besoin des voix de 165 des 529 parlementaires conservateurs, et de 50 voix d'avance sur son rival.

En cas d'échec au premier tour, John Major pourrait être obligé de se retirer au profit des poids lourds du gouvernement, tels le secrétaire au Commerce Michael Heseltine, ou son homologue à l'Emploi Michael Portillo.

Second tour ?
L'éventualité d'un second tour a été balayée par Michael Portillo qui a refusé de dire hier s'il serait candidat dans un tel cas de figure.

« Ce que j'exclus, c'est un second tour », a-t-il déclaré lors d'une conférence de presse en marge d'une réunion de l'Union européenne. « Tout le monde



Le premier ministre John Major à son arrivée à l'édifice de BBC-radio où il a fait part de son optimisme. Il croit pouvoir l'emporter avec une nette majorité.

croit, je pense, que M. Major va gagner avec une confortable majorité ».

Alors que le dirigeant britannique assistait au sommet européen de Cannes, John Redwood a tenté de se rallier les anti-européens britanniques en lançant un manifeste contre la monnaie

unique et « l'abolition de la livre sterling ».

De son côté, John Major n'a pas exclu un référendum sur la question de la monnaie unique et a fait valoir qu'il était essentiel que la Grande-Bretagne prenne part à l'élaboration de la politique européenne.



Un petit sillon blanchâtre vient juste d'attirer votre attention au large. Soudain une énorme baleine surgit, propulsant un jet d'eau dans les airs. Vous êtes sur le pont du Nordik Passeur. Gardez l'œil ouvert! Phoques, baleines et rorquals peuvent apparaître à tout moment pendant la traversée entre la Gaspésie et la Côte-Nord.

Lors de l'escale à Anticosti, vous croiserez probablement renards roux, castors ou loutres. Il y a aussi 120 000 cerfs de Virginie qui font office de jardiniers, grignotant tout ce qui dépasse. L'île abrite également de nombreuses colonies d'oiseaux... jusqu'à 220 espèces selon la saison.

L'archipel-de-Mingan sur la Côte-Nord est un autre lieu privilégié de nidification. Canards, hiboux et une myriade d'autres dont le macareux moine. Ils sont attirés par les eaux poissonneuses de la région. Quand vous les verrez revenir de la pêche, vous constaterez que ces créatures ailées sont loin d'avoir des appétits d'oiseaux!

Les animaux qui croisent notre route méritent que l'on s'arrête!

Rivière-au-Renard • Anticosti • Havre-Saint-Pierre • Natashquan en passant par Baie-Johan-Beetz
Le ditmanche: aller-retour Rivière-au-Renard • Anticosti



Pour une inoubliable excursion dans le Golfe

Réservations, dépliant gratuit ou renseignements au :

1 800 692.8002

